

# **Pratiques et défis de l'entreprise sociale et de l'économie sociale et solidaire**

\*\*\*

## **Compte-rendu**

du Workshop organisé à l'Université Paris Diderot – Paris 7

26-27 septembre 2012

par les laboratoires LADYSS et ICT

## Sommaire

<b>Ouverture .....</b>	<b>3</b>
<i>A l'heure du capitalisme marchand</i>	
« Projecting » : peut-on parler d'entreprise sociale à propos des débuts du capitalisme anglais ? .....	5
Koji Yamamoto.....	5
<b>Sociabilité et solidarités dans l'industrie mondiale du diamant du XVIIe siècle.....</b>	<b>6</b>
Tilj Vanneste.....	6
<b>Débat .....</b>	<b>8</b>
<i>Réseaux et identités</i>	
<b>Réseaux associatifs, solidarité sociale et identité nationale lors de l'unification de l'Italie .....</b>	<b>9</b>
Anna Pellegrino.....	9
<b>Art, spectacle et invention dans les Expositions Universelles du XIXe siècle .....</b>	<b>10</b>
Manuel Viera .....	10
<b>Débat .....</b>	<b>11</b>
<i>L'économie sociale et solidaire face à la crise du capitalisme</i>	
<b>Pour une critique du capitalisme du point de vue de l'économie sociale et solidaire .....</b>	<b>13</b>
Jean-François Draperi .....	13
<b>Le cadre juridique de l'entreprise non capitaliste : clef de distinction de l'entreprise sociale et de l'entreprise d'économie sociale et solidaire ? .....</b>	<b>14</b>
David Hiez.....	14
<b>Débat .....</b>	<b>16</b>
<i>L'économie sociale et solidaire face à la crise du salariat</i>	
<b>Coopératives d'activité et d'emploi : des éléments de recomposition du rapport salarial ? .....</b>	<b>18</b>
Catherine Bodet et Noémie de Grenier .....	18
<b>Economie sociale et solidaire, rapport salarial et nouvelles régulations .....</b>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Christian du Tertre.....	19
<b>Débat .....</b>	<b>20</b>
<i>L'économie sociale et solidaire, entre principes démocratiques et contraintes organisationnelles</i>	
<b>Le rapport social « patrimoniste » constitutif de l'économie solidaire.....</b>	<b>22</b>
Jean-Pierre Girard et Xing Su.....	22
<b>L'entreprise sociale au péril de la démocratie réelle ? .....</b>	<b>24</b>
Nadine Richez-Battesti.....	24
<b>Débat .....</b>	<b>25</b>
<i>L'économie sociale et solidaire comme vecteur d'innovation sociale</i>	
<b>L'innovation sociale comme clé de lecture de l'économie sociale et solidaire .....</b>	<b>28</b>
Marie Bouchard .....	28
<b>La finance solidaire comme régulateur sociale des activités financières dans les mutations institutionnelles en France du XIXe siècle à nos jours .....</b>	<b>29</b>
Amélie Artis.....	29
<b>Débat .....</b>	<b>31</b>
<i>L'entreprise sociale et solidaire dans le contexte de la crise : de la théorie à la pratique</i>	
<b>Table ronde .....</b>	<b>33</b>

## Ouverture

**Petia Koleva** introduit le workshop en remerciant l'ensemble des partenaires qui en ont permis l'organisation. Ce workshop s'inscrit notamment dans les programmes de recherche des laboratoires ICT et LADYSS et a pour ambition de faire avancer les réflexions sur les questions relatives à l'économie sociale et solidaire. Le LADYSS n'est pas un laboratoire spécialisé dans les thématiques relatives à l'économie sociale et solidaire, c'est la raison pour laquelle ses membres ont souhaité que se tiennent ces deux journées de recherche pluridisciplinaire.

Le projet de recherche actuel du LADYSS s'articule autour de la problématique des nouveaux modèles de développement qui émergent sur fond de crise de la démocratie représentative et d'un accroissement notable des inégalités sociales, des externalités, des crises sanitaires et écologiques. Les différentes crises du capitalisme financier depuis 2007 invitent à réfléchir aux nouvelles régulations ainsi qu'aux acteurs qui participent au développement de modèles économiques alternatifs.

Les capacités autorégulatrices du marché font aujourd'hui manifestement la preuve de leurs limites. Dans ce contexte, on pourrait s'attendre à un renforcement de l'action publique. Or, l'Etat social est lui aussi traversé par une crise profonde ; il est devenu lui aussi largement tributaire d'une logique gestionnaire.

Il paraît donc opportun de renverser la perspective et de considérer que l'économique et le politique sont encadrés dans le social, plutôt que de partir d'une démarche inverse. Cette approche renvoie notamment aux travaux de Karl Polanyi, en particulier à son ouvrage intitulé *La subsistance de l'Homme* (traduit par B. Chavance, membre du LADYSS), qui traite entre autres des conditions d'existence d'un commerce sans marché, notamment dans l'Antiquité. Il convient de voir comment l'action sociale peut atténuer les tensions capitalistes.

Plusieurs membres du LADYSS travaillent sur cette question à partir de différents angles. Une partie des recherches portent sur la question de l'intensité du travail et de son rapport à la santé. Christian du Tertre montre notamment que le construit social qui sous-tend les différentes dimensions du travail n'est légitime aux yeux des acteurs que s'il repose sur des dispositifs institutionnels, d'où l'émergence du compromis social comme un prérequis de l'action publique. Une autre série de travaux s'intéresse à la place de l'entreprise dans l'émergence du compromis social qui succède à la régulation fordienne. Dans ce cadre, T. Lamarche démontre que si la responsabilité sociale des entreprises peut être vue comme une innovation institutionnelle, elle ne parvient pas à porter un nouveau compromis pérenne. P. Koleva étend cette réflexion au contexte des pays en transition (Europe de l'Est, Tunisie) en montrant que la rupture des compromis sur le rôle de l'entreprise dans la société, hérités de l'ancien système, donne lieu à un modèle original de responsabilité sans pour autant que celui-ci puisse fonder une alternative au modèle de capitalisme libéral véhiculé par la globalisation et (paradoxalement) par l'intégration européenne. A un niveau d'abstraction plus élevé, cette réflexion renoue avec les analyses sur la diversité des capitalismes (B. Chavance, E. Magnin), très critiques vis-à-vis de l'idéal d'un modèle unique de capitalisme – l'économie libérale de marché – vers lequel tous les pays devraient converger en transposant des institutions économiques ayant fait leurs preuves dans d'autres contextes socio-historiques et géographiques.

L'économie sociale et solidaire insiste sur la reconnaissance du travail et sur la régulation des risques. Mais les modèles que le LADYSS étudie ne sont pas encore stabilisés. Il en va ainsi de la responsabilité sociale et sociétale des entreprises. Quoiqu'il en soit, les travaux portent sur l'échelle à laquelle s'élaborent les compromis, qui supposent de nouveaux échanges. Petia Koleva ajoute que l'économie sociale et solidaire est aussi encadrée dans des territoires. Ces derniers ne sont pas une simple opportunité mais bien la base de l'activité et du développement de ces entreprises.

**Liliane Pérez** indique que deux notions sont au cœur de la recherche de l'ICT sur ces domaines : la pluralité des voies de développement, d'une part, et la notion d'économie morale, d'autre part, élaborée par l'historien britannique E.P. Thompson. Florence Gauthier, membre de l'ICT, est à l'origine de la traduction en français de l'*Economie morale de la foule*.

La question de la pluralité des voies de développement renvoie à différents angles de recherche, tels que la territorialité des activités économiques, les réseaux d'institutions et leur capacité à assurer la transmission du savoir, la formation, le développement des activités de contrôle, ainsi que les liens interpersonnels, notamment dans les entreprises familiales, lesquelles forment un système d'entraides et de solidarités. Dans certains contextes, la famille peut être assimilée à une unité de production. Enfin, la pluralité des voies de développement économique renvoie à l'étude des réseaux de migrants (M. Martini, L. Crips).

S'agissant de la question de l'économie morale, Liliane Pérez rappelle que le XIXe siècle a connu des courants d'idées et de croyances dans le couple solidarité et progrès. C'est ainsi, par exemple, qu'un ingénieur comme Frédéric Le Play promouvait à son époque l'utopie d'une comptabilité nationale intégrant le calcul du bien-être des citoyens et des travailleurs.

L'économie morale fait aujourd'hui débat chez les historiens. Une chercheuse éminente telle que Laurence Fontaine a adressé de vives critiques à l'endroit d'historiens comme E.P. Thompson et, plus globalement, aux tenants de l'altermondialisme, lequel serait selon elle aveugle à la violence générée par l'économie sociale et solidaire. Selon elle, l'économie morale est fondée sur le don et le service ; elle a plongé les entreprises dans des lacis de dépendance sociale. Souvent dépourvus de ressources juridiques, les entrepreneurs doivent sans cesse construire leur moralité et leurs réseaux de crédit, pour réduire l'incertitude des transactions. M.-L. Pelus-Kaplan l'a montré pour la Hanse.

Liliane Pérez rappelle que l'entrepreneur est, depuis le Moyen Âge, celui qui outrepassé le droit, détient un monopole. La notion d'entreprise n'a rien d'évidente sous l'Ancien Régime. La légitimation de l'entreprise passe par une conception non moralisée du privilège – le « prix du service » au XVIIIe. La construction identitaire des entreprises a donc été un processus de long terme. En France, cette reconnaissance nourrie d'institutions adaptées voit naître l'économie solidaire au XVIIIe siècle, selon un mode qui n'a rien à voir avec le don moral de Thompson. A ce sujet, Alain Cottureau parle « d'ethno-compatibilité » des activités, ce que Frédéric Le Play appelait une « économie morale ».

# A l'heure du capitalisme marchand

## « Projecting » : peut-on parler d'entreprise sociale à propos des débuts du capitalisme anglais ?

**Koji Yamamoto**  
ICT

Koji Yamamoto indique d'emblée avoir privilégié une approche « ethnographique » pour mener à bien ses recherches, c'est-à-dire avoir travaillé en partant d'archives. Il fait observer que, si aujourd'hui les hommes politiques et décideurs parlent de l'entrepreneuriat social comme d'une source féconde de changements sociaux et économiques, il n'en demeure pas moins que les fondements théoriques de la responsabilité sociale des entreprises manquent encore de mise en perspectives historiques.

Dès lors, Koji Yamamoto explique que l'objectif de ses recherches est de contribuer à donner de telles perspectives, plus spécialement en étudiant une catégorie d'entrepreneurs apparue en Angleterre et connue sous le nom de *projectors*. Issue de divers horizons sociaux et religieux, ces *projectors* ont promu l'innovation économique et les « fiscal projects ». A partir des années 1550 et pendant deux siècles, sous leur effet, l'Angleterre a connu un grand nombre de progrès économique et technique, notamment en matière de navigation fluviale, de développements industriels et urbains. De nombreuses innovations ont alors également vu le jour pour améliorer la productivité dans le secteur textile, agricole ou minier. C'est ainsi que les *projectors* devinrent les chevilles ouvrières des débuts de la transition économique anglaise vers le capitalisme.

Toutefois, sous le règne d'Elizabeth I et le début du règne des Stuarts, nombre de procédés malhonnêtes furent utilisés par ces entrepreneurs au prétexte de servir le *commonwealth*, le bien public, notamment par l'achat de privilèges royaux afin de monopoliser des secteurs industriels entiers. Bien qu'annonceurs de revenus supplémentaires pour la Couronne, de telles pratiques risquèrent de menacer l'économie locale en imposant un système de confiscation et d'amendes. Les projets économiques de ces entrepreneurs furent conduit de la sorte à une forme de perversion, pas uniquement en raison de leur intérêt privé mais aussi sous la pression des nécessités financières qui pesaient sur les monarques anglais d'alors. Ces excès furent tels qu'ils ne menacèrent pas uniquement la moralité du marché mais aussi les droits et libertés des personnes, tout comme l'ordre public et la stabilité sociale.

Ces excès conduisirent plusieurs auteurs, dès les années 1600, à critiquer vivement les *projectors*. Ces critiques et reproches atteignirent leur paroxysme dans les années 1640, au moment de la Guerre civile. De nombreux auteurs, tels Thomas Brugis, dénoncèrent alors les promesses non tenues de ces entrepreneurs, telles que rapporter à la Couronne des revenus considérables ou bien encore apporter du travail aux pauvres du Royaume. Les *projectors* furent en ce sens comparés aux alchimistes qui prétendent changer le métal ordinaire en or. Ils furent aussi accusés de monopoliser le pouvoir de l'autorité publique en prétendant l'exercer pour le bien public.

Ces critiques virulentes donnèrent lieu à de nombreuses publications et d'iconographies, lesquelles favorisèrent la dissémination d'un stéréotype d'entrepreneurs. Au point que la notion de *projector* finit par devenir un terme utilisé par les hommes d'Etat et les entrepreneurs eux-mêmes lorsqu'ils parlaient de politique économique, pour qualifier ce qui n'était pas permis. Les entrepreneurs devinrent ainsi conscients des stéréotypes circulant à leur sujet. De sorte qu'un certain nombre d'entre eux souhaitèrent prendre leur distance à l'égard de certaines des pratiques dénoncées pour échapper à la vindicte. Les stéréotypes relatifs aux *projectors* conduisirent les personnes se destinant à la création d'entreprise à affronter lucidement l'un des principaux défis du capitalisme naissant : comment faire profiter leur sens aigu des affaires et leur ingéniosité à des fins d'utilité publique, et ce, sans menacer la liberté et la propriété des autres citoyens ?

La réponse à cette question fut double. D'une part, par une prise de conscience très nette et partagée de la stigmatisation dont ils faisaient l'objet. Les entrepreneurs d'alors prirent petit à petit soin de ne pas se présenter comme des *projectors* et, surtout, renoncèrent globalement à l'imposition de taxes d'autorité indues, celles-là même qui suscitèrent de vives critiques à leur rencontre sous Jean Ier et Charles Ier. C'est ainsi qu'un auteur comme Petty déclare en 1648 qu' « *imposer de nouvelles taxes semble entrer trop fortement en contrariété avec la nature des temps actuels, alors même que les gens se plaignent déjà d'un excès d'impositions de toutes sortes.* »

Naturellement, les entrepreneurs n'étaient pas souvent d'accord entre eux sur la manière de prendre leur distance à l'égard de ces pratiques de « taxe indue ». La réponse individuelle apportée au problème de la méfiance témoignée à l'encontre de cette catégorie professionnelle ne fut jamais réellement homogène ou cohérente. Malgré tout, éviter de créer de nouvelles impositions fut une tendance de long terme.

En conclusion, Koji Yamamoto tire de cette recherche plusieurs remarques sans doute partiellement applicables aux questions actuelles de l'économie sociale et solidaire. Premièrement, hier comme aujourd'hui, la définition du service public paraît malléable et sujet à manipulation. Deuxièmement, la satire et la dénonciation publique des dérives économiques semblent pouvoir jouer un rôle au moins partiel de régulation des mécanismes du marché. Troisièmement, une forme de responsabilité sociale des entreprises semble avoir été au cœur des débuts de la transition de l'économie vers le capitalisme.

## **Sociabilité et solidarités dans l'industrie mondiale du diamant du XVIIe siècle**

**Tilj Vanneste**  
ICT

Tilj Vanneste explique que le secteur de l'industrie diamantifère a historiquement connu une grande participation de « outsiders », comme les esclaves africains qui travaillaient dans les mines de diamants au Brésil, les marchands appartenant aux diasporas arménienne et juive et des tailleurs européens qui travaillaient aux cours des moghol aux Indes.

Au Brésil, les circonstances dans lesquelles les mines de diamants ont été découvertes non loin de Sao Paulo restent mystérieuses. Toujours est-il que, dix ans après la découverte de tels gisements vers 1720, le gouvernement local signale à Lisbonne ce qui allait devenir une source de convoitise très forte et le début d'une vaste exploitation commerciale. Si l'exploitation du diamant demeure libre au départ, le gouvernement brésilien décide au milieu des années 1739 de fermer très strictement l'accès aux mines. Un monopole de l'Etat portugais se met alors en place sur l'exploitation des diamants, ce qui conduit l'Etat portugais à « passer commande » à Fernandez de Oliveira d'esclaves pour exploiter ces mines. Par ailleurs, l'exploitation illégale de diamants est très fortement réprimée. Une administration spécifique est mise en place pour gérer ce « district » de diamants, avec à sa tête un intendant. Une société minière se met petit à petit en place. En 1754, 54 % de la population de cette province brésilienne était composée d'esclaves. Cette proportion considérable reste globalement stable dans la durée : en 1876, elle était de 62 %. L'immense majorité des esclaves était d'origine africaine, au point que les deux mots à peu près souvent synonymes.

Comment ces étrangers s'adaptaient-ils aux multiples nouveaux environnements, par leurs activités dans le secteur diamantifère ? Même si les trajectoires à succès restent plutôt des exceptions, les histoires d'esclaves qui réussissaient à passer en contrebande des diamants et échapper pour vivre en liberté ou de marchands juifs qui venaient d'une diaspora fortement persécutée pour s'intégrer dans l'élite d'une société hôte, dans laquelle ils ne possédaient pas les mêmes droits que les autres citoyens, sont importantes pour comprendre comment un commerce interculturel et mondial peut contribuer à une forme d'émancipation sociale de différents groupes.

La vie sociale de cette communauté était réglée de plusieurs manières, à l'aide de règlements administratifs internes pour éviter la contrebande mais aussi dans le cadre de la religion et aux rythmes des rites catholiques. La vie catholique de cette communauté était structurée en confréries (*irmandades*). L'appartenance à une confrérie était cruciale. Les confréries jouaient aussi un rôle caritatif d'aide aux pauvres. Le système des confréries ne s'opposait cependant pas au système de l'esclavage. C'était le seul type d'organisations sociales dans laquelle les gens de couleurs étaient autorisés.

Cette communauté mêle marchands, tailleurs et mineurs de diamants qui non seulement venaient d'une culture, religion ou nationalité différentes, mais qui étaient aussi en compétition les uns avec les autres. Outre la distinction entre libre et non-libre, une autre distinction était celle de la couleur de peau. Seuls deux groupes étaient libres d'être dans la région diamantifère : les européens libres et les esclaves africains. Certains esclaves parvenaient, par la contrebande, à accumuler assez de capital pour s'acheter une liberté et commencer une autre vie. La nature était assez sauvage et beaucoup de villes composées d'esclaves en fuite se développaient. Ces villages étaient nommés *quilombos*. Les habitants de ces villages vivaient de l'exploitation aurifère ou diamantifère illégale. Des réseaux se développaient entre différents groupes ethniques. Différents *quilombos* pouvaient être reliés avec des fermes de la région pour être fournis en denrées alimentaires. Les habitants de Tejuco leurs fournissaient – pas gratuitement, certes – des vivres et des informations sur les opérations des autorités qui prévoyaient d'envahir les *quilombos*, désertés à temps grâce à l'intervention de la population. On parle alors de « solidarité horizontale » pour décrire le fonctionnement de la société diamantifère, qui rejette pour différentes raisons les autorités, notamment parce qu'elle supporte mal que l'exploitation du diamant ait été réservé à une seule entreprise. Cette solidarité doit être vue comme le produit de la politique coloniale sévère. Le secteur diamantifère était un de ceux dont les acteurs ont réussi, dans le temps pré-moderne, à construire une importante sociabilité interculturelle.

## Débat

**Marie-Louise Pelus-Kaplan** note que les deux exposés mettent en évidence deux acteurs qui font figure d'outsiders : les *projectors* et les esclaves dans les mines de diamants. Elle attire l'attention sur le fait que le modèle qui domine alors en Europe est tout différent de celui présenté : c'est celui de l'entreprise sociale et solidaire liée au monde des corporations qui domine. Le cadre dans lequel s'exprime l'économie solidaire en Europe est collectif et corporatif.

Les entreprises de capitalisme marchand sont marginales, elles demeurent mal vues. Elles ont d'ailleurs été condamnées par Luther. Les plus connues sont sans doute les *regulated companies*, qui sont une forme de corporation. Les débuts des entreprises industrielles sont timides. Le *domestic system* est aussi très répandu. Il subit de nombreuses attaques, incarnées par les révoltes rurales, les émeutes contre l'*enclosure* en Angleterre.

Marie-Louise Pelus-Kaplan indique que les *projectors* étaient au départ associés aux intérêts de la Couronne. Le Roi d'Angleterre était en effet pauvre. Il voyait positivement les *projectors* au départ car ils lui permettaient de trouver des revenus. On évolue ainsi d'une vision financière, fiscale, avec l'appropriation du monopole que le Roi cède à des particuliers, vers une vision dans laquelle on estime que l'existence des *projectors* relève de l'intérêt de tout le monde.

**Tilj Vanneste** explique s'être intéressé, dans sa recherche, à la façon dont un commerce international peut conduire à une émancipation de groupes. On assiste au développement d'une économie parallèle développée de façon clandestine. Il s'agit d'un réseau basé sur des esclaves réussissant à contourner les interdits et à casser les diamants. Ses recherches ont permis de mettre en évidence le développement de réseaux alimentaires et de réseau de contrebande.

**Liliane Pérez** attire l'attention sur la nécessité de ne pas plaquer sur les réalités d'hier les conceptions actuelles de l'économie sociale et solidaire. Le monde décrit par les recherches de Tilj Vanneste était indubitablement un monde dur, fait de dépendances de toutes sortes et traversés par des fortes tensions. Il faut distinguer fraternité et solidarité. Il est nécessaire de toujours replacer les phénomènes étudiés dans leur contexte historique.

**Koji Yamamoto** explique que, schématiquement, avant les années 1750, la notion d'entrepreneur n'apparaît pas en tant que telle en Angleterre. Il n'existe pas alors de représentations communes de l'entrepreneur *per se*. On parlera au XIXe, bien plus tard, des *inventors*. On parle auparavant de marchands, tout simplement, dont l'activité économique demeure d'ailleurs très strictement encadrée par les corporations.

**Liliane Pérez** insiste sur l'idée de toujours chercher à replacer l'entreprise collective dans son contexte historique et géographique. En Angleterre, la période de moralisation de l'entreprise a débouché sur une réforme institutionnelle et à des privilèges à partir du XVIIIe siècle. La nécessité d'éviter les vagues spéculatives en mettant en place différents dispositifs d'encadrement a notamment fait apparaître les brevets. La remise en question du statut des *projectors* a généré un travail institutionnel anglais autour de la notion de *patent*, un système de régulation et un levier pour favoriser l'acceptation politique et juridique de l'entrepreneur.



## Réseaux et identités

### **Réseaux associatifs, solidarité sociale et identité nationale lors de l'unification de l'Italie**

**Anna Pellegrino**  
**Université de Padoue, Italie**

Anna Pellegrino explique qu'en Italie, la structure industrielle est caractérisée par la diffusion des petites entreprises, souvent regroupées en « districts » homogènes. Différentes explications ont pu être avancées pour expliquer la genèse historique d'une telle texture productive : l'importance du tissu proto-industriel préexistant, la formation de l'entreprise à partir de certains types de rapports agraires ou bien encore les caractères géomorphologiques des districts et l'importance et la vitalité des petits centres urbains dans le soutien de telles implantations.

Anna Pellegrino explique que ses recherches ont porté notamment sur un autre facteur potentiel qui facilite le développement de ce procès : le rôle de l'associationnisme. Ses travaux se focalisent sur un cas d'étude et un moment spécifique de l'histoire italienne : l'artisanat, en particulier la constitution, dans les années 60 du XIX siècle, d'une « Fraternité Artisanale d'Italie » et l'unification nationale, lorsque se réalise en Italie un marché national qui brise les équilibres économiques consolidés des anciens Etats italiens. Les artisans se voient ainsi attribuer les pleins droits civils et politiques, ce qui alimente chez eux une tension éthique forte qui tend à exalter le rôle social du travail et de l'entreprise artisanale pour le « bien » de la nation. Cela permet de concilier stratégies individuelles et stratégies collectives d'ascension sociale, dans un cadre où les valeurs nationales et la référence à la patrie italienne devenaient fondamentales.

La Fraternité Artisanale d'Italie était à son époque la plus importante association « ouvrière » italienne. Née à Florence en 1861, au moment même de l'unification nationale, elle devait, selon les propos de ses promoteurs, s'étendre à toute l'Italie et unifier, comme le disait Giuseppe Mazzini, « toute la classe ouvrière d'un bout à l'autre de l'Italie ».

Pourtant, cette société est importante non seulement pour le poids politique qui lui est reconnu par les études sur les origines du mouvement ouvrier italien. À travers la Fraternité Artisanale il est plutôt possible d'étudier les modalités par lesquelles, au moment clef de l'unification de l'Italie et, après, pendant la période de l'industrialisation, le tissu artisan productif cherchait à résister aux logiques du capitalisme industriel et de la production sérielle, et se transformait en innovant et en se développant vers une petite industrie compétitive.

Anna Pellegrino souligne que le cas de la Fraternité Artisanale est particulièrement intéressant d'étudier le rapport particulier avec le contexte local, caractérisé par des phénomènes du type « usine collective », qui manifestaient une réaction active au processus d'industrialisation. En outre, cette association est marquée par l'importance des relations familiales, des groupes et des voisinages qui rendait possibles des formes d'adaptation et de flexibilité. Anna Pellegrino fait observer l'extrême diversification des positions professionnelles à l'intérieur de l'association elle-même, qui met en

évidence les relations intersectorielles dans leurs évolutions. En outre, la Fraternité Artisane offrait à ses adhérents de nombreux services de caractère collectif que pour faciliter l'accès au crédit, le commerce et l'accès à l'innovation technologique dans le domaine des outils du travail.

Enfin, la Fraternité Artisane menait des activités très vastes et diversifiées sur le terrain de la représentation des intérêts, ou sur le plan des activités culturelles et de la formation professionnelle. Sur ce terrain, en particulier, elle affirmait comme objectif et bien commun à promouvoir, avant tout l'instruction et la culture des associés, envisagées comme fondement de l'avancement social des travailleurs et comme bien collectif et distinctif de la nouvelle patrie nationale.

## **Art, spectacle et invention dans les Expositions Universelles du XIXe siècle**

**Manuel Viera**

**Université Complutense de Madrid, Espagne**

Manuel Viera explique que l'entreprise occidentale a trouvé dans les Expositions Universelles du XIXe siècle l'un de ses plus importants lieux de représentation sociétal. À l'esprit des traditionnelles foires commerciales, qui ont été pendant les siècles un moyen d'exposition de produits et communication des marchands avec la société, il faut déajouter le désir manifeste de relever publiquement le progrès dans l'époque de la Révolution Industrielle. L'enthousiasme des héritiers de Saint-Simon auprès de l'invention et le développement technique, le positivisme industriel et l'esprit pacifiste qui poursuit le libre-échange aboutissent dans la nouvelle formule des Expositions, d'abord nationales, ensuite universelles, du XIXe siècle.

En atteignant cette dimension internationale, le rôle sociétal de l'entreprise y devient donc fondamental parce que sa présence non seulement détermine son propre prestige mais aussi c'est une question d'honneur nationale. Le numéro des exposants, la qualité de leurs produits, la nouveauté de leurs techniques, l'application d'innovations technologiques, sont de facteurs pris en considération à l'heure de juger la puissance économique, politique et culturelle de chaque nation représentée.

Dans ce contexte, quelles sont les ressources particulières des entrepreneurs pour attirer l'attention du public ? Comment réussir à se positionner en face de la compétence ? De quelle façon contribuer à la supériorité nationale ? La qualité de leurs marchandises en est un aspect de première relevance. En plus, les chroniqueurs racontent comment les produits les plus luxueux ou au caractère exotique vont être très sollicités par les visiteurs des expositions. D'autre côté, la contemplation des machines en fonctionnement est un spectacle qui va frapper l'imagination d'un public qui rêve les inventions des romans de Jules Verne ou Albert Robida.

Cependant, au-delà des artefacts et procédures exposés, c'est aussi une question de savoir-faire à l'égard de la décoration des espaces de présentation. Les formes artistiques des styles au goût de l'époque inspirent les dessinateurs des kiosques et pavillons des exposants et, souvent, les ornements et éléments décoratifs constituent des programmes iconographiques qui reflètent des significats plus profonds que le simple choix formel d'un langage artistique. Depuis l'entrepreneur au Commissaire général d'une section, la décision de la représentation spatiale est un des clous de la propre

exposition. L'importance de l'esthétique dans cette relation Art-Identité se dégage même de l'inclusion des chefs-d'œuvre de la tradition artistique dans l'enceinte de l'Exposition, en profitant son caractère universelle, non seulement par rapport à la diversité des nations participantes, mais aussi dans le sens de l'universalité de la production humaine. Enfin, il y a une autre manifestation où l'image artistique et la culture populaire devient un seul phénomène : le spectacle traditionnel ou dérivé.

Entre les pays européens qui participent et même organisent au moins une fois des Expositions Universelles, l'Espagne cherche à rétablir son prestige perdu dans le contexte international. Malgré ses efforts, sa présence n'y a pas été très remarquable et on a beaucoup critiqué le manque de souci dans la présentation de ses richesses, sauf à l'occasion de l'exposition de Barcelone 1888. Cependant, depuis la première Exposition de Londres 1851, on trouve aussi entre les participants espagnols le désir de montrer l'originalité insolite de quelques-uns de ses produits, bien que le défaut de la présentation générale soit très évidente selon les critiques contemporaines qui, en réitérant l'importance de la relation entre le savoir-faire dans la présentation et le rôle sociétal des entreprises espagnoles, remarquent l'abîme qui sépare l'Espagne des autres pays européens. D'autre part, le besoin de récupérer l'image de puissance occidentale du passé détermine la présence des collections royales des armures et des tableaux d'histoire qui parlent de l'ancienne splendeur, mais la rigueur que ce choix implique contraste avec la couleur locale des spectacles qui accentuent le caractère exotique de certaines coutumes espagnoles.

En plus des marchands ou industriels, on trouve aussi une autre sorte d'entrepreneurs : les concessionnaires qui mettent en scène des spectacles qui, au-delà de son propre intérêt pécuniaire, vont influencer l'imaginaire visuel de toute la communauté des exposants nationaux. Les « clefs de voûte » : les bals de flamenco et les corridas de taureaux.

## Débat

**Michel Prum** demande à Anna Pellegrino si la Fraternité Artisane était traversée en son sein par des conflits ou des fractures confrontant les métiers de l'artisanat – « métiers honorables », comme les métiers de l'imprimerie – et les autres.

**Anna Pellegrino** répond à Michel Prum que les deux types de métiers étaient réunis dans la Fraternité Artisane dans une même volonté d'unifier la classe travailleuse italienne. La référence englobante à la catégorie des artisans était faite pour référer à une tradition de savoir-faire. Une place importante était aussi accordée aux femmes. Ces caractéristiques s'inscrivent pleinement dans un souhait propre à ces catégories sociales à la fin du siècle de fonder une « fraternité ouvrière » dépassant les clivages.

**Michel Prum** fait ensuite référence à des personnalités telles que William Morris qui assimilaient beauté et artisanat et considéraient qu'il fallait rejeter les productions industrielles comme ne relevant pas de l'ordre artistique.

**Manuel Viera** répond qu'une recherche d'équilibre a lieu entre les nouvelles techniques et les nouveaux matériaux, dans le style du modernisme. Un mouvement se crée progressivement pour

développer l'artisanat et prendre en considération les nouvelles techniques de l'industrie, comme en témoigne l'Exposition Universelle de Londres de 1851.

Une personne de la salle interroge Anna Pellegrino sur les contradictions internes et externes qui ont émergé au sein de la Fraternité Artisane et se demande dans quelle mesure la peinture faite de cette structure ne tient pas dans une certaine mesure de l'angélisme.

**Anna Pellegrino** explique que des contrastes existaient entre les collèges de cette Fraternité. Ainsi, à Florence, les collèges étaient constitués par métier, certains collèges ne comportaient parfois pas assez de membres. Ce phénomène a rendu nécessaire la création de collèges mixtes. Des polémiques pouvaient émerger dans l'association entre les membres qualifiés et non qualifiés en ce qui concerne les normes statutaires.

**David Hiez** souligne que les Expositions Universelles ont joué un rôle important en France pour porter la question sociale dans l'économie. Quelles places les expositions universelles accordaient-elles aux entreprises alternatives, à dimension collective ?

**Manuel Viera** explique que, dans l'Exposition de Barcelone, d'une taille moindre que celle des Expositions Universelles de Londres ou de Paris, il n'existait pas de pavillon spécialement dédié à ce type d'entreprise. Des débats relatifs à ces questions, cependant, s'y étaient tenus. L'idée était aussi d'y porter un message d'unité nationale et d'exporter le modèle de libre échange dans toute l'Espagne. A Londres en 1851 ou à Paris en 1889, les secteurs d'économie sociale étaient représentés.

Une intervenant de la salle demande si la notion de progrès a pu réellement être développée grâce aux Expositions Universelles en Espagne.

**Manuel Viera** répond que le modèle de progrès n'est pas stéréotypé. Le modèle du progrès espagnol n'est pas le même que les modèles français ou des anglais. Il est vrai cependant que l'Espagne était un pays colonisateur au même titre que la France ou l'Angleterre.

# L'économie sociale et solidaire face à la crise du capitalisme

## Pour une critique du capitalisme du point de vue de l'économie sociale et solidaire

**Jean-François Draperi**  
CNAM, Recma

Jean-François Draperi estime que l'entreprise d'économie sociale est un concept insuffisant pour définir l'ambition qui anime ces entreprises et qui peut se définir ainsi : constituer une alternative à l'économie capitaliste. Il explique avoir publié un livre en 2011, qui n'est pas une étude mais une réflexion sur l'histoire de l'économie sociale assortie de propositions pour aller plus loin et tenter de donner des pistes permettant de refonder une utopie alternative.

L'économie sociale a été reconstituée dans les années 1970 en France à partir de l'appropriation des théories coopératives. La notion même d'économie sociale et solidaire ne se laisse pas définir aisément.

Le mouvement coopératif adresse trois grandes critiques : la première est celle de Fourier, Cabet, celles des utopistes sociaux et les associationnistes de 48. Ils promeuvent la naissance des sociétés coopératives de production et l'abolition du salariat. Leur utopie consiste en la mise en place d'une communauté de travailleurs. Marx remarquait que les héritiers de Fourier ne suivaient pas la dynamique du capitalisme. Les coopératives de production n'ont pas fait la révolution industrielle, ou très peu. Jean-François Draperi relève que l'on dénombre 40 000 salariés en France dans ce secteur aujourd'hui.

Lors de la seconde moitié du XIX siècle, apparaissent les coopératives de consommateurs. Elles ne mobilisent pas de capital et sont donc accessibles à tous, contrairement aux coopératives de production, souvent animées par « l'élite » des ouvriers. C'est ainsi par exemple que Jaurès a créé en 1895 une bourse coopérative dont l'identité politique était marquée par les chrétiens sociaux et les socialistes. En 1912, Gide et Jaurès fondent la Bourse coopérative. Il s'agissait là d'une grande utopie coopérative. L'idée était de « coopérativiser » la consommation par de petits magasins, puis d'acheter des usines, puis des terres. Cette initiative rencontre des grandes difficultés dès l'entre-deux guerres et s'effondre après la fin de la seconde guerre mondiale.

Le troisième moment est celui des indépendances, dans les années 1960. Des projets coopératifs sont montés pour constituer une alternative au capitalisme d'Etat. Les leaders indépendantistes se réapproprient alors une utopie alternative.

Aujourd'hui, l'on assiste à un renouveau à partir des relations entre consommateurs et producteurs, comme avec le commerce équitable, les SIIC, les collèges coopératifs, etc. Ces initiatives sont basées

à une échelle intermédiaire, celle des territoires. Selon Jean-François Draperi, elles sont une reprise inconsciente d'expériences fortes des années 1970.

Depuis 30 ans, les transformations capitalistes annihilent l'effort ou l'utopie coopérative. Les débats sont centrés sur les statuts, les finalités – sociales, environnementales – des entreprises. L'attention est bien portée sur l'entreprise. Le risque est de se centrer sur l'essor d'entreprises sociales et solidaires. Il faut rompre avec ce qu'elle est en train de faire et réfléchir sur sa propre identité à partir d'un type d'entreprise. Cela n'empêche pas la confrontation entre elles des entreprises sociales et des associations et conduit à l'aggravation de la concurrence, notamment dans le secteur agroalimentaire.

Aujourd'hui, il paraît nécessaire de penser une théorie critique du capitalisme, de repenser l'exigence du mouvement coopérativiste. Marx avait pris ses distances avec ce mouvement, qui est une proposition de changement social non violent et qui, en tant que tel, s'éloignait de la lutte des classes. Tous les coopérateurs se heurtent à la question de la violence. La posture étymologique de leader – l'universitaire, le scientifique – légitime les options. Marx remet cette posture en question. Le chercheur est aussi un acteur. La conception de l'échange dans l'économie sociale et solidaire est fondée sur la reconnaissance d'autrui. Il n'y a pas de rapport de pouvoir et les difficultés sont résolues par le dialogue.

Le rapport différent à la nature et à l'espace se pose : l'espace et le territoire sont-ils un ensemble de ressources exploitables ou sont-ils des biens communs ? Le lien entre exploitation du travail et exploitation de la nature est pertinent. La posture orphique est à mettre en parallèle avec la posture prométhéenne de l'homme. Le point de vue capitaliste oublie la première pour privilégier la seconde.

Pour conclure, Jean-François Draperi fait part de quelques propositions. Pour parler d'institutions comme l'OMC, il suggère de parler de processus « d'ensecrètement », qui serait le pendant de l'idéologie. En outre, la notion de déni est aussi intéressante à retenir : ceux qui légitiment la nécessité de l'exploitation des ressources humaines et naturelles sont souvent aussi des personnes qui protègent leur famille par amour, ont un sens de la religion, etc. L'économie sociale propose une mise en cohérence entre ce que l'on dit et ce que l'on fait.

## **Le cadre juridique de l'entreprise non capitaliste : clef de distinction de l'entreprise sociale et de l'entreprise d'économie sociale et solidaire ?**

**David Hiez**  
**Université de Luxembourg**

David Hiez observe en premier lieu que le concept d'économie sociale et solidaire demeure une notion assez floue au plan européen. On parle en France d'économie sociale depuis les années 1980 ; cette notion se transforme dans les années 2000 en économie sociale et solidaire. On assiste aujourd'hui à une crise de l'entreprise sociale : une recomposition institutionnelle est en cours sur fond de délocalisation de l'entreprise sociale et d'évolution des opinions. Un travail définitoire mérite d'être réalisé.

S'agissant de l'économie sociale et solidaire, David Hiez remarque qu'elle est souvent employée en opposition à la notion d'entreprise sociale et qu'elle a une connotation macroéconomique. La délimitation de ce secteur a été effectuée à partir de la délégation à l'économie sociale en 1981. Les contours de cette conception du délégué sont donnés : appartiennent à cette catégorie les entreprises mutualistes, les entreprises coopératives et les associations dont les activités de production sont assimilées. Cette délimitation est restée dominante depuis lors. La loi de 1983, réformée en 1985, indique que les unions d'économie sociale doivent être contrôlées aux deux tiers par des entreprises mutualistes. L'intrusion de l'économie solidaire n'a pas modifié ce spectre ; ces différentes structures demeurent des modèles indépensables. L'on a assisté à la juxtaposition de structures différentes. Mais il n'y a pas d'entreprises d'économie sociale en tant que telles. Des discussions sur cette homogénéité ont eu lieu. Du côté européen, la délimitation du secteur de l'économie sociale est la même, même si elle ne résulte pas de textes normatifs. Les fondations font partie, aux yeux de l'Europe, de l'économie sociale. En février 2012, une proposition de règlement a été présentée en vue de créer le statut de fondation européenne. Ce projet est pour l'heure abandonné.

S'agissant d'une définition de l'entreprise sociale, la loi française ne connaît pas l'entreprise sociale mais l'entreprise solidaire, évoquée dans la loi du 4 août 2008. Il s'agit d'entreprises dont les titres de capital ne sont pas admis sur le marché réglementé et qui emploient des salariés à contrats aidés. Il s'agit également d'associations, de coopératives, de mutuelles, d'instituts de prévention qui respectent certaines règles de gouvernance et de rémunérations. Le décret d'application du 18 mars 2009 dispose que la rémunération moyenne ne doit pas dépasser 5 fois le SMIC. Il y a donc une double entrée pour appréhender le concept d'entreprise sociale : par l'activité d'insertion, d'une part, et par le contrôle des pratiques au travers du contrôle des rémunérations, d'autre part.

Certaines définitions venant de l'étranger sont intéressantes à connaître. Ainsi, la loi de 1991, en Italie, définit la coopérative sociale comme un sujet de droit ayant recours à des techniques d'entreprise mais ne poursuivant pas de but lucratif. Elle doit réinvestir dans des buts sociaux vers la communauté. La coopérative sociale est orientée vers la communauté, qu'elle emploie des personnes fragilisées ou bien que ses activités poursuivent un but d'intérêt général, comme dans le domaine de la santé.

Les *community interest companies* (CIC) en Grande Bretagne sont, quant à elles, des sociétés de droit commun. Ce n'est pas là une particularité exceptionnelle en Grand Bretagne. Il en va de même pour les coopératives qui peuvent prendre n'importe quelles formes sociales. Pour que l'on puisse parler de CIC, il faut qu'il y ait un intérêt pour la communauté et qu'un regard particulier sur les fonds soit permis.

Le troisième modèle en France, la société coopérative d'intérêt collectif, a pour objectif la production ou la fourniture de biens et de services d'intérêt collectif avec une utilité sociale. C'est là à nouveau le modèle coopératif qui est caractérisé mais la question des rapports entre les associés et les bénéficiaires est totalement mise de côté. Au niveau européen, la définition d'entreprise sociale, reste à approfondir. Une proposition de règlement a été déposée le 7 décembre 2011 relatif au fond d'entrepreneuriat social européen. Elle propose une définition des entreprises pouvant bénéficier de ces fonds. La terminologie européenne est très volontairement fluctuante et la définition comporte plusieurs aspects. Ces entreprises doivent notamment avoir pour objet principal, en vertu de leurs statuts, de produire des effets sociaux mesurables et positifs. Elles doivent aussi utiliser leurs bénéfices pour atteindre leur objectif principal plutôt que de les distribuer.

Les enjeux potentiels de l'évolution de l'entreprise sociale sont au nombre de trois. Au plan européen, l'enjeu est celui d'une définition unitaire de l'entreprise sociale, avec les difficultés classiques pour trouver des consensus entre les dispositifs nationaux qui sont très variés. Le second enjeu concerne directement la domination du modèle français, laquelle n'est pas aboutie. Le raisonnement en termes d'entreprises sociales fournit une clé car elle correspond à des mouvements qui se retrouvent en Allemagne et Italie. Il faut cependant rester prudent : lorsque l'on étudie des entreprises qui prennent d'autres noms on peut retrouver des pratiques proches.

Chercher une définition générique est une initiative louable. Cela étant, il faut se rappeler qu'environ 75 % de cette économie concerne les associations. Le renouvellement dans la continuité est un phénomène notable : l'entreprise sociale ne se présente pas comme un bouleversement complet. Elle porte la volonté de renouveler, de proposer d'autres modèles mais s'inscrit dans le marché.

Pour conclure, David Hiez fait observer que deux écueils existent. Le premier serait d'exclure par principe que toutes les structures qui n'ont pas pour ambition première l'intérêt général ne devraient pas être qualifiées d'entreprises sociales. Le second serait de négliger la vertu émancipatrice du collectif : la dimension des propositions collectives dont sont porteuses ces économies sociales est largement oubliée. Il n'est que trop peu porté attention, de même, à la propriété collective, laquelle s'avère être parfaitement transgénérationnelle.

## Débat

**Thomas Lamarche** rappelle que le LADYSS travaille sur de nouveaux modèles de développement et étudie les modèles en émergence dans la crise du capitalisme. Une première piste réside dans la confrontation de la dimension normative avec la dimension positive, analytique. Comment penser les façons d'infléchir le cours des choses ? Lorsque l'on parle de normatif, il faut aller vers une discussion des changements institutionnels. Il faut interroger les structures productives, pas simplement les cadres juridiques. L'économie de services postindustrielle met en place une articulation nouvelle entre les consommateurs et les producteurs. Il faut partir de la tension en mode projet et de la dynamique productive et traiter la capacité que l'on a de produire des usages avec les consommateurs.

En outre, Thomas Lamarche rappelle que la posture de recherche est une donnée majeure de ces questions. La façon dont on conçoit la place des SHS dans la production scientifique, notamment en lien avec les acteurs, est cruciale. La question est double : quelle production de savoir faut-il rechercher et pour quoi en faire ? La recherche-action est difficile à mettre en place. Il n'est pas toujours aisé avec cette méthode de prendre de la hauteur, de produire des concepts. Il faut explorer les interactions à échelle méso entre le macro et le micro. Il faut prendre garde à lier au réel, autrement dit de lier le réel au concept et défendre un statut particulier des SHS.

**François Draperi** souligne que les coopératives ont une expérience de recherche-action. Il y a historiquement des chercheurs impliqués dans les coopératives même si cela ne remplace pas les labos de recherche. François Draperi considère qu'il est crucial que les deux univers se rencontrent, car les deux produisent des connaissances qui doivent être croisées. Le savoir produit par les



coopératives prend en charge le savoir universitaire en amont, ce qui n'est pas toujours vrai de l'inverse.

**David Hiez** affirme pour sa part ne pas concevoir de connaître les textes juridiques sans en connaître les applications concrètes et la façon dont ils sont appliqués et à qui.

Une personne de la salle demande pour quelles raisons le terme d'autogestion n'a pas été utilisé par les intervenants, alors que les questions liées au phénomène autogestionnaire sont proches des problématiques traitées. Par ailleurs, cet intervenant demande quel type de conflits émerge dans les relations entre entreprises sociales.

**Pétia Koleva** s'interroge sur le point de savoir si, à l'échelle européenne, l'on arrive à saisir le concept d'entrepreneuriat social européen au vu de la large définition donnée et de la stratégie de RSE de la commission européenne. En élargissant les définitions, on risque de rendre floues les distinctions, y compris au niveau du droit.

**David Hiez** estime que la dimension émancipatrice réside dans la dimension collective de l'entreprise d'économie sociale et solidaire. Cette dimension n'existe ni dans la SA, ni dans la SARL. S'agissant du rapprochement entre RSE et entreprise sociale, il n'y a pas de confusion. L'aspect financier et le but d'utilité sociale se retrouvent dans la RSE.

**Amélie Artis** remarque que le renouveau du partenariat entre consommateurs et producteurs est un phénomène intéressant à relever. Elle demande comment se renouveau s'inscrit dans les évolutions actuelles. Elle se demande également si la présentation de François Draperi exprime un rejet de l'entreprise, conçu comme le lieu où se joue le rapport antagoniste entre le capital et le travail. Or, la notion d'entreprise collective se développe, au gré d'une resocialisation et une réinstitutionnalisation de l'entreprise.

**François Draperi** explique ne pas être opposé à la notion d'entreprise. La coopérative a une visée émancipative. L'autogestion peut être intégrée. Dans l'histoire coopérative, il y a une théorie coopérative autour de la SCOOP. Ce qui intéresse François Draperi, ce n'est pas d'évaluer l'économie sociale mais surtout les expériences remarquables ayant testé une innovation sociale permettant de sortir des problèmes classiques. Les pratiques montantes sont celles des coopératives entre usagers et producteurs. Malheureusement, de telles pratiques sont insuffisamment théorisées. Le projet d'économie sociale doit permettre de définir des règles pour éviter la violence.

**Alexandrine Mounier** (COOPANAME) fait observer que la capacité d'émancipation de l'entreprise sociale est menacée par le recours à l'évaluation chiffrée utilisée par l'entreprise capitaliste. Les entreprises sociales et solidaires doivent tâcher au contraire de faire valoir leur performance globale.

# L'économie sociale et solidaire face à la crise du salariat

## **Coopératives d'activité et d'emploi : des éléments de recomposition du rapport salarial ?**

**Catherine Bodet et Noémie de Grenier**  
Coopaname

Catherine Bodet explique que Coopaname dispose en son sein d'une cellule de recherche comprenant 10 personnes travaillant sur la coopérative et rédigeant régulièrement des articles en expliquant le fonctionnement, afin d'intéresser les chercheurs et les étudiants mais aussi pour impliquer les membres de Coopaname en interne.

L'une des questions étudiées dans ce cadre concerne le point de savoir comment les pratiques d'une coopérative peut interroger les transformations du rapport au travail, marqué depuis les années 70 par un phénomène d'individuation. Cette question se reflète dans les modèles de carrière : l'aboutissement de cette individuation prend aujourd'hui la forme de l'auto-entrepreneuriat. Il sort des cadres collectifs du salariat, est placé hors des droits sociaux garantis par le salariat, ce qui conduit à une surexploitation de l'individu. Le micro entrepreneuriat est une forme assez généralisée. En parallèle, de plus en plus de gens ont envie de se mettre à leur compte car la manière de travailler en entreprise ne leur convient plus.

La coopérative d'acteurs et d'emplois conduit au regroupement de travailleurs. L'idée est de générer de l'autonomie dans le travail. Coopaname est une mutuelle de travail. Elle est une seule et même entreprise, dans laquelle chaque personne, chaque entrepreneur, est salarié.

Coopaname a été créé en 2004 en région parisienne. Il s'agit en quelque sorte d'un laboratoire d'expérimentations. Elle emploie 500 travailleurs, soit près de 500 activités économiques différentes. Il s'agit d'une SCOOP. En 2011, son chiffre d'affaires était de 5,4 millions d'euros. Environ 25 permanents gèrent les comptes de la structure et en suivent la gestion. Elle comprend 122 associés, dont 108 sont des salariés de la SCOOP.

La coopérative est par essence marquée par la pluriactivité. Seul le projet compte. L'apport de savoir-faire est une donnée majeure. La personne décide de se salarier en fonction de ce qu'elle apporte au CA. La coopérative accumule le risque juridique de l'activité, en assurant la mutualisation des fonctions complexes et administratives. Toute personne salariée peut devenir associée. L'ambition fondamentale de Coopaname est bien de construire une entreprise au fonctionnement démocratique qui ressemble à ses membres et qui leur permettent de vivre de leurs projets, en assurant la sécurisation mutuelle de leurs parcours et en leur permettant de rompre leur isolement. La structure est marquée par la notion d'accompagnement collectif : chacun vient renforcer sa posture. La coopérative peut permettre d'augmenter les marchés qui sont accessibles à ses membres, en permettant à ceux-ci de s'organiser entre eux souplement pour répondre à des

marchés publics complexes. Le projet se confronte à une problématique : celle du niveau de revenus dégagés par chaque salarié.

Catherine Bodet souligne que les dispositifs de mutualisation au sein de la coopérative ont évolué. Au bout de deux ans d'activité, il est encore difficile de gagner sa vie. Seul 20 % de la cohorte réalise 1 400 euros de chiffres d'affaires par mois. Coopaname est une anomalie du point de vue strictement économique : ceux qui gagnent bien leur vie au sein de la coopérative la gagneraient sans doute mieux ailleurs. Les associés payent un droit d'entrée pour avoir une part du capital, et reverse ensuite 3 % de leur salaire pour abonder le capital. Pourtant, l'immense majorité d'entre eux restent à Coopaname. Les raisons de cet attachement à la coopérative sont de deux sortes. La première est d'ordre socio-politique : ces entrepreneurs souhaitent mettre en cohérence leurs valeurs personnelles et professionnelles souhaitent substituer d'autres liens à la classique subordination hiérarchique. C'est une sociabilité choisie qui leur est précieuse. La seconde raison est d'ordre économique : bien qu'aucune analyse précise n'ait pu être faite sur ce point, il semble que les membres de la coopérative soient très attachés à l'idée de patrimoine collectif immatériel que représente la coopérative en termes de confiance, de pratiques, d'habitudes de travail, etc.

Coopaname incarne une forme de reconfiguration du rapport social. Elle associe autonomie de la personne et partage de l'entreprise. L'émancipation par le travail reste le cœur du projet, sans dimension verticale du travail.

## **Economie sociale et solidaire, rapport salarial et nouvelles régulations**

**Christian du Tertre**  
**Ladyss**

Christian du Tertre rappelle que la théorie de la régulation est née au milieu des années 1970. On essaie dans ces années de faire un bilan du marxisme et du keynésianisme. Cette décennie connaît une crise majeure des formes de travail, avec la remise en cause des théories de Marx, qui estimait que le capitalisme courrait à sa perte. Or, les Trente Glorieuses marquent au contraire un renforcement des droits des salariés. En parallèle, l'on souhaitait remettre en cause la théorie keynésienne, monétaire, selon laquelle les politiques budgétaires et du contrôle du crédit peuvent soutenir la croissance pour lutter contre le chômage, ou bien la ralentir, en cas d'inflation. Or, les années 1970 sont à la fois marquées par du chômage et de l'inflation, ce que l'on a appelé la « stagflation ».

Le rapport salarial, dans ce contexte, est central, car la valeur est créée par le travail, d'où l'intérêt porté aux conditions de production de valeur. En quoi l'économie sociale et solidaire permet-elle de sortir du système de production capitaliste ? Il n'y a pas de réponse générale, car les situations sont variées. Mais il faut sortir le travail de l'exploitation et de l'aliénation, de l'intensification. Soit les salariés, en effet, « craquent », ce qui renvoie notamment aujourd'hui aux problématiques des risques psycho-sociaux, soit ils se réalisent eux-mêmes.

Le deuxième grand problème posé par le rapport salarial concerne les formes de rémunération. Comment sont-elles organisées ? Le salariat stabilise les revenus directs. Mais sur quelles bases ? Et qu'en est-il des revenus indirects ? La question d'un rapport salarial de 1 à 5 est une donnée importante. Car, précisément, les inégalités entre les salaires directs sont considérables aujourd'hui.

La troisième question relative au rapport salarial concerne le temps du travail, qui ne peut être dissociable de la question des rémunérations. Dans un système industriel, le temps de travail est bien cadré. Dans les services, cet encadrement paraît plus complexe, surtout dans les domaines immatériels. Les normes fordienues sont aujourd'hui devenues obsolètes. La non régulation du temps de travail, selon Christian du Tertre, peut conduire à des situations catastrophiques, notamment à des dépressions. Or, dans l'économie solidaire, le rapport au bénévolat peut être problématique sur ce point. Sous prétexte d'enthousiasme et de bonne volonté, les entreprises sociales et solidaires s'exposent à placer certains de leurs salariés dans des situations de pressions fortes.

Cela renvoie aux conditions dans lesquelles les salariés sont mobilisés dans l'économie solidaire. Il n'y a pas au sein de ces entreprises beaucoup d'innovations en ces domaines. Elles ont massivement recours au rapport de subordination. En outre, la question de l'employabilité des personnels, une fois assurée, n'est guère questionnée. Les entreprises sociales et solidaires cherchent rarement à développer leur professionnalité.

Sur la question des rapports entre production et consommation, Christian du Tertre observe que l'on ne peut pas changer le rapport au travail si les bénéficiaires ne changent pas la consommation de biens ou les conditions d'utilisation des services. Sur ce point aussi, l'économie solidaire n'est pas très novatrice. Si les bénéficiaires des services ne peuvent pas co-construire le service, le rapport salarial ne peut pas évoluer. Il n'est pas d'expérience micro-économique pérenne si les dispositifs institutionnels n'émergent pas pour les stabiliser. L'enjeu ne paraît donc pas le statut de l'entreprise mais est bien celui du travail.

S'agissant de l'évaluation, toute la question est de savoir ce que l'on évalue. L'évaluation individuelle des performances est aujourd'hui dramatique. Il faut faire ressortir l'expérience du travail dans l'innovation stabilisée.

## Débat

**Thomas Lamarche** considère que l'une des fonctions de Coopaname est de récupérer en son sein des activités individualisées sorties d'entreprises classiques. Cette coopérative permet de recomposer ce salariat éclaté. Mais il n'y a pas de division du travail au sein de Coopaname, car les 500 salariés ne travaillent pas ensemble à proprement parler. Les bénéficiaires de la coopérative ne sont pas des usagers finaux. Il conviendrait probablement d'intégrer ce rapport à la consommation et à l'usage pour mieux penser la coproduction des acteurs. En l'état, en effet, les acteurs de Coopaname ne sont pas unis par la production. En outre, l'innovation organisationnelle de cette coopérative est majeure mais celle-ci ne rend pas assez visible sa « marque » coopérative, sa valeur-ajoutée, ses externalités positives (bonnes pratiques, etc.).

**Gaetan Saoult**, docteur en économie, estime que la coopérative constitue une synthèse entre la sécurité procurée par le salariat et la liberté assurée par l'entreprise. Il demande si cette organisation ne mène toutefois pas ponctuellement à des conflits de concurrence entre les acteurs de la coopérative.

**Jean-Pierre Girard** estime que l'économie solidaire institue un nouveau rapport social. Selon lui, le rapport salarial n'épuise pas le rapport social. Si l'on se limite au rapport salarial, on ne peut pas comprendre pourquoi les acteurs de la Coopaname y vont et y restent.

A propos de l'idée de coopération, **Jean-François Draperi** souligne qu'il convient de savoir si les services sont d'abord dispensés aux membres ou à la communauté. Il ajoute que la question de l'écart des salaires a un sens, mais que l'écart des salaires de 1 à 5 n'est pas tenable dans les mutuelles.

Pour **Nadine Richez-Battesti**, la question de l'écart des salaires est un débat sur les valeurs. Au-delà du salariat, l'économie solidaire pose à nouveau ces questions. En outre, il arrive que la tarification, par exemple dans les activités de services à domicile, soit imposée par le département qui subventionne l'entreprise ; le respect des grilles de salariés n'est alors plus possible de ce fait.

**Catherine Bodet** indique que les formes de construction du travail hors du lien de subordination sont très compliquées à mettre en place. La culture collective et l'interconnaissance jouent un grand rôle dans Coopaname, qui tend à mettre en place un système de partage, sans rapport hiérarchique. En ce qui concerne les revenus de chaque salarié, la question est sensible. En effet, c'est bien *in fine* le marché qui décide du salaire que toucheront les différents membres de la coopérative. Catherine Bodet précise que des mécanismes sont mis en place pour tenter de réduire cette réalité, via des collectifs qui se constituent ou par l'échange de bonnes pratiques.

**Christian du Tertre** partage le point de vue selon lequel le rapport social ne se réduit pas uniquement au rapport au travail. Néanmoins, cette dimension y tient selon lui la place centrale. Or, aujourd'hui, on constate que le développement d'une société des services modifie le rapport du travail. Le salarié arbitre entre ce qu'il sait faire et ce qu'on lui demande de faire. Christian du Tertre souligne que la notion d'équité est elle aussi très importante. Or, il s'agit là d'un construit. Mais sur quelles valeurs l'équité est-elle bâtie ? Cela touche au problème des référents du point de vue des systèmes d'évaluation et de leur partage.

# L'économie sociale et solidaire, entre principes démocratiques et contraintes organisationnelles

## Le rapport social « patrimoniste » constitutif de l'économie solidaire

Jean-Pierre Girard et Xing Su  
Université d'Amiens

Jean-Pierre Girard explique que, à l'Université d'Amiens, l'Institut Godin est un centre de transfert en économie. L'un des enjeux de ce centre est de faire passer le concept de solidarité dans les entreprises et d'aider les entrepreneurs solidaires à conceptualiser leurs pratiques. Ces derniers, en effet, souhaitent prendre du recul sur celles-ci. Trois doctorants de l'Institut Godin sont actuellement en convention CIFRE. Parmi eux, Xing Su a travaillé sur la dimension patrimoniale dans son lien avec la notion de solidarité.

Le point de départ du travail de recherche de cette doctorante est la question suivante : pour quelles raisons la science économique ne comprend-elle pas l'économie solidaire ? Il y a en effet une grande différence entre comprendre l'économie solidaire et intégrer des éléments de solidarité dans le champ de l'économie. Le premier réflexe des économistes est de rejeter le solidaire hors de l'économie, en le renvoyant notamment au champ moral. Or la solidarité est en tant que telle une modalité d'action, comparable à la compétition ou à la concurrence.

Le capitalisme n'est pas une organisation, c'est un rapport social. La marchandise n'est pas un objet mais un rapport au monde. Remplacer le capital par le patrimoine, c'est ce que Xing Su appelle le *patrimonisme*. Quelle est la teneur d'un tel concept ? Les sociétés fonctionnent avec le patrimoine et génèrent de nouveaux rapports sociaux. Le capitalisme oriente l'action sociale, impose la valeur de chaque chose. Marx a d'ailleurs été le premier à formaliser la société sous ce rapport. Dans le rapport social capitaliste, les hommes discutent sur le plan utilitariste. Ils entretiennent entre eux des relations marchandes. Le capital renverse les rapports humains. Dans ce contexte, on comprend le poids du travail. Il impose une discipline stricte à l'homme. L'homme est réduit à sa plus simple expression. La multidimensionnelle de l'homme doit pourtant être prise en compte. Cela concerne différentes disciplines.

Il faut repartir de l'homme et réimplanter la notion d'identité. Le social est en effet un élément de notre identité, laquelle ne saurait être réduite à une seule dimension. Mais l'identité n'est pas antérieure : le sujet se construit sur la résistance et sur le projet. Les mouvements sociaux émergent pour lutter contre l'ordre mondial avec la volonté de dépasser l'existant en construisant quelque chose qui ne serait une reconfiguration du passé. On touche là à la dimension historique de l'économie sociale. D'où la confrontation dynamique entre l'assujettissement et l'émancipation et le développement de ses représentations dans le temps et dans l'espace.

Se pose aussi la question de la société. Pour le libéralisme, la société est une organisation spontanée. Or, ce n'est pas vrai : la société est fondée sur les choix des individus et leurs représentations. Elle est le fruit d'un rapport dialectique. Le rapport entre le social et le capital donne lieu à une concurrence – à force de naturalité chez Smith, comme le rappelle Jean-Pierre Dupuy. Mais ce terme de concurrence est mal traduit : l'on devrait parler de compétition. Le rapport entre social et capital met cela en valeur.

En parallèle, existe pourtant l'esprit de solidarité. Il y a parfois cependant un conflit entre les deux. Une autre dimension, relevée par Adorno et Morin est celle de la fonctionnalité des choses. Cela suppose du temps et des arbitrages temporels. Or, le temps est, rappelle Durkheim, une catégorie sociale de la pensée. Le capital est dans le temps de l'immédiateté, temps aussi bien vécu que vécu collectif : le temps n'est pas un temps morcelé. Réintégrer le temps, c'est réintégrer l'utopie. L'action passée mène au constat, qui mène à une action future. Elle est le refus de la répétition du présent.

Se pose aussi la question de l'espace. Le travail de Di Méo a montré que le territoire est la résultante d'une responsabilité collective multiple. Le territoire est un socio-construit. Il ne peut se penser dans l'instantané. Nos territoires humains sont par nature partagés, contrairement à la notion de lieu, qui ne renvoie qu'à une donnée géographique. C'est la question de la transmission qui est posée, précisément là où intervient le concept de patrimoine. Ce concept est sans doute difficile à saisir. Il est polysémique. Son étymologie indique qu'il s'agit d'un ensemble appartenant à un « pater », à prendre au sens de « référent », « d'ancêtre ». C'est une notion qui renvoie plus à une dimension spirituelle, représentative, collective, que matérielle. La notion de patrimoine cristallise tout ce que l'on a dit sur le temps. C'est un point fixe de notre société.

En guise de synthèse, il serait possible de présenter le tableau suivant :

Type de rapport	Rapport social capitaliste	Rapport social Patrimoniste
<b>A l'homme</b>	<i>Aliéné</i>	<i>Individué</i>
<b>Aux autres</b>	<i>Concurrentiel</i>	<i>Solidaire</i>
<b>Au temps</b>	<i>Réversible</i>	<i>Irréversible</i>
<b>A l'espace</b>	<i>a-spacialisé</i>	<i>Territorialisé</i>
<b>A la nature</b>	<i>Instrumentalisé</i>	<i>Symbiotique</i>
<b>A la finalité</b>	<i>Autocentré</i>	<i>Hétérocentré</i>

Quel rapport faut-il établir avec l'économie solidaire ? On retrouve plusieurs de ces dimensions dans les travaux classiques : Saint-Simon parle de la volonté de changer le social ; Fournier place l'utopie comme élément moteur ; Leroux souligne que la solidarité est un principe économique ; Proudhon parle d'ordre volontaire ; Gide insiste sur l'idée que la société est d'abord fondée sur solidarité ; Bourgeois met l'accent sur la notion l'interdépendance ; Owen montre que la structure doit permettre aux individus de s'émanciper, etc.

L'exemple le plus abouti est celui de Godin, selon qui l'homme individué trouve sa place naturellement au sein d'un collectif. D'où la territorialisation de l'expérience et la relation symbiotique avec la nature. La dimension hétérocentrée du projet de Godin est évidente : l'économique est au service du social. Aujourd'hui, la société coopérative d'intérêt collectif met en place des vecteurs pour mettre en œuvre ce rapport social *patrimoniste*.

## **L'entreprise sociale au péril de la démocratie réelle ?**

**Nadine Richez-Battesti**  
Université de Marseille

Nadine Richez-Battesti indique que la perspective de cette contribution est différente : elle porte sur les formes organisationnelles des entreprises. Elle se tient loin des débats franco-français entre économistes et entrepreneurs solidaires. La France réinvente régulièrement des mots pour couvrir une même réalité : des entreprises qui ne sont pas seulement tournées vers la production de profits mais aussi vers une organisation humaine de qualité.

Le contexte est celui d'une irruption du social sur fond de crise de l'Etat social. On parle d'entreprise sociale, de responsabilité sociétale de l'entreprise, etc. La « prolifération » du social est un phénomène digne d'être observé, qui conduit à penser que l'on assiste à une tentative générale de nouvelle légitimation de l'entreprise et à un changement d'esprit du capitalisme et même, peut-être, à un changement de la notion de « marchés ». N'entend-on pas en effet parler de « sociétés du marché » et non plus simplement d'« économies de marchés » ?

Le concept émerge dans les années 90 en Europe et aux Etats-Unis sur la base d'observations de terrain marquées par un renouveau de leur objet. Cela est moins porté par l'Etat que par des collectifs d'acteurs en Europe. Aux Etats-Unis, avec la notion de « *bottom of pyramid* », on assiste alors à un retour à la notion d'entrepreneur. L'entreprise sociale est elle qui est portée par un individu, pas par un collectif d'individus, à la différence de l'entreprise sociale et solidaire européenne.

Il y a bien deux traditions de pensée, l'une américaine, la seconde européenne. Dans la première, on trouve deux écoles : l'école des ressources marchandes, d'une part, pour laquelle la finalité sociale des entreprises est le *commercial non profit*, avec un financement par les marchés du *social business* ; l'école de l'innovation sociale, d'autre part, dont le modèle est celui de l'entrepreneur social qui répond à des besoins sociaux.

Dans la tradition de pensée européenne, l'entreprise sociale paraît être le fruit d'une combinaison d'un projet économique et de la primauté de la finalité sociale avec un mode de gouvernance marquée par l'autonomie vis-à-vis de l'Etat. L'articulation de l'économique et du social se fait au début. Ensuite, le mode de gouvernance est ajouté pour répondre aux critiques : il ne s'agit pas seulement d'une entreprise du non profit mais aussi marquée par la coopération.

Le point commun des écoles de pensée américaine entre elles, c'est la finalité sociale. On s'intéresse à la question des règles d'organisation spécifiques mais les méthodes demeurent managériales. Il



s'agit bien de mise sur le marché, de gagner des parts de marché, de préférence pour la concurrence, etc.

Deux traits sont interdépendants en Etats-Unis et en Europe : droit de propriété (la question de la redistribution des profits) et la gouvernance (la répartition du pouvoir entre les nombreuses parties prenantes). La question démocratique est amenée mais n'est pas complètement traitée. Le modèle européen ne prend pas en compte toutes les catégories de l'entreprise sociale et solidaire.

L'entreprise sociale et solidaire est marquée par une ambition démocratique : l'économie comme compromis social et comme processus productif. Elle met en avant un système de règles démocratiques de propositions et de gouvernance coopérative (entreprise collective, gestion des services et non de capitaux, double qualité : usage et associé) et la coconstruction de processus productifs et des produits.

Ceci recèle des opportunités mais aussi des risques pour l'entreprise collective. L'internationalisation de l'entreprise sociale implique la porosité des frontières, d'où des continuum d'organisations et des formes hybrides ; des processus de normalisation internationale pour qui « *statut doesn't matter* » avec l'idée implicite que les gouvernances actionnariales sont plus efficaces que les gouvernances partenariales. Ces risques sont renforcés par des pratiques coopératives affaiblies (ex. : participation plus formelle que réelle, outil de gestion du sens souvent inexistant, etc.) La gouvernance par les membres est souvent purement cosmétique, les procédures d'évaluation inexistantes et la tentation de l'isomorphisme par l'entreprise sociale et solidaire est grande.

En conclusion, on relève un paradoxe de l'économie sociale et solidaire : elle a les plus grandes difficultés à formaliser son modèle économique et à construire son institutionnalisation. Plus globalement, dans la reconstruction de l'intérêt général, quelle place doit jouer l'Etat ? Quelles sont les échelles d'intervention pertinentes ? Qui de la dimension européenne ? Quid des enjeux autour des biens et services communs ? Enfin, qu'en est-il de l'articulation entre efficacité économique et cohésion sociale ?

## Débat

**Petia Koleva** souligne que les modèles sont en interactions et en tension. Des formes hybrides peuvent-elles apparaître ? Cela suppose sans doute la redéfinition du rôle des instances.

**Yourgos Rizopoulos** considère que l'économie solidaire est une alternative par rapport au rapport social / capital classique. Elle engage une forme nouvelle de rapport social. L'économie sociale et solidaire est un vecteur de modèle censé se substituer au capital et non rester dans des champs étroits de l'activité économique. Cela implique des processus démocratiques intra et interentreprises et des relations mêlant démocratie et efficacité.

Le contrat de travail salarié est-il compatible avec l'économie sociale et solidaire ou au contraire l'exclut-il ? Le contrat de travail comporte un lien de subordination, qui en soi est contraire à l'idée même de démocratie. A ceci s'ajoute un problème de taille : quid de la grande entreprise ? Quelle démocratie est encore possible dans ces grandes structures ? De plus, l'économie sociale et solidaire est limitée à des activités économiques marginales (soins à la personne, etc.) exercée par des petites

entreprises. Le capitalisme s'accommode sans trop de peine de ce système, loin de se sentir remis en cause par lui.

Quelle efficacité recouvre les processus démocratique ? Rester petit est une solution, certes, mais qui a ses limites. On ne bénéficie alors plus d'une certaine efficience, sauf à mettre en place des mises en réseau d'entreprises solidaires ? Faut-il prendre pour exemple les banques mutualistes ?

**Yorgos Rizopoulos** pose également la question de la nature des financements, du point de vue notamment de la question épineuse de l'apport de capital. On est là dans une optique assez proche de la problématique autogestionnaire ou du crédit solidaire. Mais cela suppose l'existence de grande banque coopérative. Il ya donc là besoin d'innovation.

Un **doctorant** (master IADL Paris 7) rappelle que les banques mettent aussi en place des financements d'entreprises solidaires et sociales. C'est par exemple le cas de la Société Générale et de son programme Conciliance. Le système capitalistique se diffuse par leur entremise dans les entreprises solidaires et sociales via ce type de pratiques.

**Thomas Lamarche** suggère de regarder de près les modèles d'exploitation norvégiens. Il s'agit de modes de production sectoriels. L'émergence de secteurs à part entière (ex. : services à la personne) dans un cadre post-déréglementaire ne doit pas faire oublier la question du service public, notion que Thomas Lamarche s'étonne de ne pas avoir entendu citée. Les dispositifs conditionneront les secteurs.

**David Hiez** relève une forme d'opposition entre le contenu de patrimoine et son esprit, entre la partie culturelle et la partie naturelle. Il relève qu'aucune théorie digne de ce nom n'existe des associations. Aucune conceptualisation sérieuse de ce secteur n'a été produite. Sur le plan normatif, le référentiel est exclusivement coopératif. Or, il observe que certains associatifs ont une posture ambiguë à l'égard des salariés qui, par certains aspects, « tue le bénévole ». Il peut y avoir en germes dans l'entreprise sociale de quoi faire exploser l'économie sociale si l'on n'y prend garde.

**Jean-Pierre Girard** constate l'omniprésence de certaines catégories de pensée, surtout en France. Selon lui, il convient d'essayer d'abandonner les catégories de pensées habituelles, notamment à propos de la subordination, qui ne lui paraît pas être un problème en soi. C'est bien davantage la forme qu'elle prend qui peut s'avérer problématique. S'agissant du rapport entre démocratie et hiérarchie, en effet, il estime que les deux sont possibles. L'on peut avoir une hiérarchie légitimée par la démocratie. Il en va de même s'agissant de l'évaluation. Il ajoute enfin que le patrimoine n'est pas une unité ; la notion de patrimoine culturel et de patrimoine naturel n'entrent pas en contradiction.

**Nadine Richez-Battesti** estime que le rapport social s'inscrit dans une analyse des entreprises de capitaux. La subordination ne se définit pas de la même manière. L'action collective dans les deux organisations ne se construit pas de la même façon. La question du rapport salarial était non légitime au début dans les associations ; aujourd'hui, on s'interroge sur la place des salariés dans ces mêmes associations.

De façon globale, elle estime que la question de l'efficacité de l'entreprise sociale est centrale. Or, on en parle du point de vue de l'organisation seulement... Il faut réintégrer des éléments d'externalités et pas seulement poser la question des énergies internes à l'organisation. L'économie sociale et solidaire doit revoir ses règles de fonctionnement et de son évaluation. Plus une entreprise est grande, plus il y a d'échelons hiérarchiques, ce qui conduit à davantage de subordination, c'est-à-dire

à moins de participation. Les processus de normalisation balayent ainsi les entreprises solidaires et sociales. Ces processus sont pensés au niveau central (Etat, etc.). L'entreprise solidaire a une grande capacité d'innovation. Mais assez vite l'Etat a tendance à se réappropriier ces innovations, comme le montre l'histoire des mutuelles, petit à petit absorbées dans la Sécurité Sociale, au point de disparaître quasiment aujourd'hui.

# L'économie sociale et solidaire comme vecteur d'innovation sociale

## L'innovation sociale comme clé de lecture de l'économie sociale et solidaire

**Marie Bouchard**  
UQUAM

Marie Bouchard explique que l'économie sociale est un secteur de recherche majeur au Québec. Depuis 15 ans, son laboratoire, le CRISES, travaille sur les innovations sociales. Cette notion d'innovation est l'importation d'un concept issu de l'économie. Dès lors, elle est difficile à découpler des concepts d'efficacité et de productivité. S'agissant du rôle dans la société, l'impulsion vient des acteurs déviant vis-à-vis des règles et des normes. Les acteurs sont diversifiés et visent à prévenir ou à résoudre les problèmes sociaux, plus généralement à assurer le changement social. Les innovations sociales conduisent à la mise en place de nouveaux rapports sociaux et à de nouvelles conventions institutionnelles dans lesquelles le marché n'est plus une seule institution de l'économie. L'innovation sociale peut être un concept opératoire.

L'approche de départ du CRISES était de s'intéresser aux processus et entreprises sociales qui fonctionnaient bien, en étudiant l'émergence de nouvelles pratiques sur fond de mutations en train de se produire et en observant le développement économique et le développement social non plus comme séparés mais comme ayant un lien direct entre eux.

Le rapport de production, le rapport de consommation, le rapport aux territoires, l'utilisation de chaque théorie mais aussi leur réinterprétation nord américaine sont des données plurielles. S'agissant de façon générale des mouvements sociaux, Marie Bouchard souligne que l'institution ne signe pas toujours la mort d'un mouvement. Les institutionnalistes considèrent que le modèle de développement est un concept utile de même que le paradigme sociétal ; l'organisation est une théorie complémentaire et non concurrente à celle de la régulation.

L'innovation sociale est initiée par les acteurs sociaux. Elle modifie les catégories sociales et peut proposer de nouvelles orientations culturelles. Les perspectives normatives sont la transformation sociale et différentes formes d'innovation, à la fois organisationnelles (gestion et modalités de coordination) et institutionnelles (normes et valeurs). Il existe naturellement différents types d'innovation sociale : rapport de production, rapport de consommation, rapports entre entrepreneurs, etc.

Comment cette approche permet-elle d'appréhender l'économie sociale ? Quelle définition donner ? C'est, d'une part, la participation dans les rapports de production mais aussi des services collectifs, de la gouvernance du territoire ; d'autre part, la dimension institutionnelle (statut juridique, règles), c'est-à-dire les dimensions organisationnelles, la question du rapport entre macro et micro, la place de l'économie sociale dans le modèle.

Marie Bouchard souligne que la référence à Claude Vienney est incontournable : la notion d'acteurs doit être approfondie. Les acteurs ne se limitent en effet pas à la seule recherche de leur intérêt, ni au domaine institutionnel : il convient de sortir d'une analyse des formes de coordination.

La référence à l'économie solidaire conduit à l'hybridation des ressources et des principes économiques ; innovation radicale ; dimension politique ; espace intermédiaire entre individu et Etat ; nouveau régime de gouvernance de l'intérêt général. Des exemples d'innovations peuvent être trouvés dans le secteur de l'aide domestique, le logement social communautaire, le logement locatif sous contrôle de ses habitants, autant d'innovations qui visent à repenser les institutions.

L'économie sociale, à l'égard des modèles de développement, critique mais aussi propose des alternatives. L'économie sociale ouvre des trajectoires d'institutionnalisation différentes : institutionnalisation « négociée » (reconnaissance et autonomie quant à l'orientation et la mission) ; institutionnalisation flexible (contexte spécifique) ; institutionnalisation et retour vers l'innovation.

Marie Bouchard conclut son intervention en évoquant quelques résultats de recherche du CRISES. Elle fait observer que le laboratoire a été obligé de concevoir un objet multiple. L'entreprise sociale et solidaire est en effet une forme hybride. Les travaux du CRISES ont permis de construire un terrain de recherche. La mise en relation entre les mouvements sociaux et les institutions dans des rapports non unidirectionnels ouverts à l'expérimentation permet à un mouvement de se donner des moyens pour agir. La transformation se fait à divers degrés. Certaines innovations ont pu décevoir mais le rapport plus proche entre les institutions et les organisations conduit à l'émergence de nouvelles demandes à l'échelle locale ou sectorielle. Les organisations font aujourd'hui davantage du « gouvernement ». La notion de gouvernance évolue, de même que celle d'efficacité, qui doit être vue sous un autre jour.

## **La finance solidaire comme régulateur social des activités financières dans les mutations institutionnelles en France du XIXe siècle à nos jours**

**Amélie Artis  
IEP de Grenoble**

Amélie Artis explique que sa contribution se focalise essentiellement sur un objet : la finance solidaire. Elle est le fruit d'une évolution conjointe du système productif et des sources de financement. Elle a travaillé sur le rôle pour le secteur financier en lui-même. L'histoire de la finance solidaire est longue. On la retrouve tant en période de crise économique qu'en période de stabilité, elle n'est donc pas la finance « des pauvres ». Pour Vienney, les associations coopératives ont été là pour accompagner l'évolution du capitalisme. La question est de savoir si cela est vrai ou non de la finance.

Amélie Artis explique que l'histoire de la construction du système financier montre que le contraste de financement est une récurrence persistante. Le crédit de court terme est un produit financier inadapté au début aux besoins des producteurs capitalistes. Ensuite, les formes collectives non capitalistes n'ont pas non plus accès à ce qui se crée en termes de financement – du fait notamment

de la centralisation du système financier sur Paris – d'où l'inadaptabilité organisationnelle aux besoins d'une frange de la population.

Des alternatives sont donc mises en place. La première série d'initiatives est fondée sur une critique totale du système financier et propose une substitution financière – c'est notamment le cas avec la Banque du Peuple de Proudhon – marquée par la gratuité du crédit. Ces initiatives sont des échecs car elles se heurtent surtout à plusieurs difficultés économiques. Une deuxième série d'initiatives alternatives sont basées sur des formes de mutualisation. Il s'agit d'associations ouvrières de production qui créent des sociétés financières basées sur l'épargne. Autre type d'alternatives : des initiatives de coopératives d'épargne et de crédit. En 1885 naît la Société de Crédit Agricole de dans le Jura, créée par Louis Milcent. En 1882, les caisses du Crédit Mutuel de l'Alsace Lorraine sont créées ; en 1878 la banque populaire d'Angers se constitue. Ces coopératives d'épargne et de crédit sont des structures collectives intermédiaires qui médiatisent des relations de financement solidaires au niveau local et mobilisent la garantie mutuelle des membres pour leur permettre d'emprunter entre eux et auprès de sources extérieures.

La finance solidaire se développe principalement en créant des circuits de financements spécifiques pour le mouvement coopératif selon deux logiques différentes : la première favorise l'intervention étatique, la seconde tend à s'en émanciper. Au 19<sup>ème</sup> siècle, face à la faiblesse ou l'absence de l'épargne de la classe ouvrière, la mobilisation des fonds étatiques semblent indispensables pour certains défenseurs du mouvement coopératif, tels que Buchez ou Louis Blanc, qui plaident pour un crédit d'Etat à taux zéro pour financer les achats de matériel et pour assurer l'emploi et la production dans les ateliers sociaux. Il est suggéré de mettre en place des avances d'Etat sans intérêt en raison de la finalité sociale des organisations ouvrières.

Le rôle de la finance solidaire dans la consolidation du système financier. La finance solidaire révèle le besoin de structures de proximité constituant un capital collectif et offrant des services financiers socialisés. Le capital géré par la finance solidaire provient de l'épargne individuelle des particuliers, de fonds privés de banques et de fonds publics. Cette mise en commun répond à deux enjeux principaux : d'une part, constituer une mise de fonds importante en l'absence d'épargne préalable pour les emprunteurs, et d'autre part diviser la prise de risques des prêteurs. L'hybridation des ressources implique la mobilisation de parties prenantes (les épargnants, les banques et les collectivités territoriales, associations, entrepreneurs) qui influencent l'activité et la gouvernance de l'organisation. La finance solidaire repose sur la décentralisation et la territorialisation des relations de financement entre les individus et les organisations.

La finance solidaire répond ainsi à plusieurs enjeux: elle participe à la constitution d'un capital initial par l'apport de capital (fonds propres, prêt d'honneur, etc.), elle assure une flexibilité financière par la mise en place d'un accès à du crédit de court terme (prêt de trésorerie, apport en compte courant d'associés, etc.), et elle couvre les besoins de financement supplémentaires pour le développement par l'apport de prêts, de garantie et de fonds propres issus d'un tour de table collectif.

En conclusion, Amélie Artis explique que l'analyse historique de la finance solidaire démontre les liens entre l'émergence du mode de production capitaliste et de la finance solidaire. Ces liens sont conditionnés par les besoins d'accès aux financements des activités de production, sous diverses formes et modalités institutionnelles. L'étude de ces pratiques conclut à repenser la dimension sociale du crédit et sa fonction dynamique au cœur des activités économiques, à relocaliser les activités financières pour le soutien d'activités productives locales en vue d'améliorer le bien être collectif et individuel.

## Débat

**Eric Magnin** souligne que les deux présentations se font écho : elles s'inscrivent toutes deux dans un cadre institutionnaliste, voire « régulationniste » et donnent toute sa place à la pluridisciplinarité. Les présentations ont insisté sur la notion d'innovation, même dans le cadre financier. L'innovation sociale fait écho aux innovations des techniques financières et la comparaison semble intéressante. Certes, cet objet demeure difficile à cerner, tant ses contours sont mouvants. Les données sont d'ailleurs insuffisantes. Il paraît donc difficile de mener une évaluation dans la profondeur.

Eric Magnin fait part de plusieurs interrogations. La première porte sur la notion même d'institutions. La définition ample retenue par le premier exposé n'est-elle pas un peu floue ? En faisant entrer des entités très différentes sous la même notion d'institutions, cette notion ne perd-elle pas de sa pertinence ? Sur ce point, peut-être faudrait-il faire appel au travail de Douglas North, qui distinguait institutions formelles et informelles. Cette approche, selon Eric Magnin, peut être compatible avec la théorie de la régulation.

L'enjeu majeur est bien celui de la place à trouver entre privé et public. Cette relation est complexe, faite de concurrence et de complémentarité. Pour Amélie Artemis, la relation entre les deux semble plutôt complémentaire. Reste que l'enjeu de l'économie sociale et solidaire est sa capacité à se diffuser au niveau global. Car l'entreprise sociale et solidaire est un moyen pour la société civile d'influencer le capitalisme. Faut-il imaginer un basculement de la hiérarchie institutionnelle au profit d'un nouveau mode de production et de consommation ?

Eric Magnin relève aussi que la diversité des capitalismes était implicite dans les contributions.

**Yorgos Rizopoulos** estime que ces deux contributions constituent un bon résumé des sujets abordés lors du colloque. Comment joindre les travaux historiques sur ces questions et les recherches actuelles ?

**Liliane Perez** rappelle que l'histoire des techniques a montré que certaines inventions ne peuvent pas être dissociées d'un contexte social. Or les contributions semblent séparer le technique et le social. Au-delà de la question de la coconstruction du social et du technique, c'est la diffusion même de l'invention et son rapport à la société qui posent problème. L'invention est une forme de culture participative, comme le montre l'histoire des caisses mutuelles ou des souscriptions publiques. Ce furent l'invention d'une activité collective, la création d'un investissement commun.

**Yorgos Rizopoulos** ajoute que l'innovation implique toujours des formes de perturbations, parfois même génère des situations de conflits entre des personnes à qui l'innovation profite et d'autres qu'elle dessert.

**Marie Bouchard** partage le point de vue de Liliane Perez sur l'innovation sociale. On importe le concept. Elle partage également les propos de Yorgos Rizopoulos. Marie Bouchard cite l'exemple d'un syndicat ayant mis en place un système d'épargne auprès des travailleurs. Ce système d'épargne est ensuite devenu un fond pour sauvegarder emploi, utilisé pour investir dans l'entreprise. D'où un paradoxe : un syndicat investit dans le capital d'une entreprise. En fait, en échange de cet investissement, le syndicat a demandé à l'entreprise de montrer les livres de compte aux travailleurs. C'est un exemple d'innovation. Au reste, cette idée avait déjà été imaginée par un précédent gouvernement. Ce projet aurait pu être celui du Gouvernement. Ce fond a par la suite continué à

grossir, au point de devenir une sorte de ministère de la prospective économique. L'autre centrale syndicale, hostile au départ à ce système, a fini par faire de même. On est ainsi passé du micro au macro au gré d'une conjugaison d'intérêts innovante.

Bien sûr, des conflits sont apparus tout au long de l'histoire de l'innovation, avec parfois aussi des résultats inattendus. Les conditions socio-historiques dans lesquelles se développent les projets ont des contradictions répandues. Toujours est-il qu'un véritable système d'innovation est mis en place au Québec.

**Amélie Artis** souligne que les liens entre le mouvement syndical et les entreprises sociales et solidaires ne sont pas très forts. Elle cite l'exemple des tontines, modèle très ancien dont il existe différentes formes. Là où il y a institutionnalisation, il y a mise en organisation. La formalisation et la mise en action des pratiques financières sont un révélateur de la vitalité du système. Or, être trop proche du système financier comporte des risques. C'est ainsi que de nombreuses banques coopératives ont risqué de se brûler les ailes en voulant spéculer. Certaines d'entre elles ne doivent leur survie qu'à l'aide de l'Etat. Mais si l'Etat soutient le secteur, c'est que la banque répond à une utilité.



# L'entreprise sociale et solidaire dans le contexte de la crise : de la théorie à la pratique

## Table ronde

**Avec Konstantinos Lambropoulos (responsable scientifique de la confédération syndicale grecque GSEE), Gianna Karadinaki (membre du comité exécutif de la confédération syndicale grecque GSEE), Rachid Cherfaoui (président de l'association J-B Godin), Patrick Fridenson (EHESS) et Christian du Tertre (LADYSS).**

**Yorgos Rizopoulos** souligne d'emblée que l'intitulé de cette table ronde renvoie notamment aux pratiques actuelles des syndicats grecs. En Grèce, il n'existe pas de centrales syndicales mais une seule et même confédération pour l'ensemble des salariés du privé. Il explique que Gianna Karadinaki est la première femme élue dans le comité exécutif de cette confédération.

**Patrick Fridenson** rappelle avoir étudié plus spécialement l'histoire des entreprises et du travail. Il lui semble à ce titre que la durée d'une entreprise sociale et solidaire constitue une question majeure. Faut-il, pour juger du succès d'une telle entreprise, que celle-ci s'inscrive dans la durée, au même titre qu'une entreprise « classique » ? Ou faut-il considérer qu'une entreprise solidaire s'inscrit par essence dans un moment, dans l'effort conjoint mais ponctuel de personnes réunies par un même projet ? Cette question renvoie au positionnement de l'entreprise solidaire à l'égard des autres entreprises.

Patrick Fridenson explique en outre que le secteur de l'entreprise sociale et solidaire ne concerne qu'environ 11 % de l'économie américaine et ce, tout au long du XXe siècle. Il ne s'agit donc pas d'un secteur marginal. Seules les spécialités et les situations géographiques de ces entreprises ont varié dans le temps. Cette réalité historique pose deux questions. D'une part, qui sont ces entrepreneurs ? Sont-ils ou non investis dans de tel projet pour des périodes limitées seulement ? Où s'agit-il pour eux d'un engagement pérenne et durable ? D'autre part, que se passe-t-il en période de crise pour de telles entreprises ? Comment les vivent-elles ? De façon générale, Patrick Fridenson fait observer qu'il conviendrait de connaître le rôle de ces entreprises par rapport au reste de l'économie : jouent-elles le rôle de bouée de sauvetage ? Sont-elles un complément indispensable ? Un accident historique toléré par les acteurs traditionnels du marché ?

En outre, les Etats-Unis, depuis les années 1850-1860, ont reconnu la philanthropie, dont le secteur s'est considérablement développé depuis. Faut-il intégrer ce secteur dans l'étude de l'économie sociale et solidaire, dans la mesure où le champ d'action des sociétés philanthropiques croise le domaine traditionnel d'intervention des entreprises sociales et solidaires ? La question est intéressante à poser, dans la mesure au moins où les sociétés philanthropiques sont animées par des capitalistes.

Patrick Fridenson attire l'attention des membres du LADYSS sur une autre dimension du problème : la question de la gestion d'une entreprise solidaire et sociale. Se gère-t-elle de la même façon que toute autre entreprise ? Les valeurs qui président à la création d'une entreprise sociale sont différentes de celles d'une autre entreprise. Mais les pratiques de gestion de l'entreprise sont-elles toujours à la hauteur des valeurs de départ ? Ou bien l'entreprise sociale finit-elle tôt ou tard par avaliser des pratiques managériales tirées du monde des autres entreprises ? Sur ce plan, Patrick Fridenson recommande la lecture d'un récent ouvrage paru sur la gestion de l'association Emmaüs. Au début, il semble que les responsables de cette association aient souhaité faire vivre Emmaüs en rejetant les techniques classiques de management et de comptabilité et que ce mode de fonctionnement ait conduit l'association à de grandes difficultés financières, lesquelles ont contraint les responsables de l'association à faire appel à des spécialistes de la gestion. Or, les nouvelles techniques de gestion mises en place ont par la suite suscité des conflits entre ces nouveaux managers et les publics de l'association. D'autres exemples du même type pourraient être tirés notamment du secteur de l'enseignement des personnes handicapées. Patrick Fridenson cite le cas d'une importante association qui, dans les années 60, a été transformée par les parents des enfants handicapés scolarisés eux-mêmes en prenant modèle du secteur privé.

Enfin, Patrick Fridenson évoque les travaux des chercheurs de l'Ecole des Mines de Nanterre, qui, comme Sébastien Gand (ESCP), ont étudié des types de gestion pluralistes orientés vers l'innovation. Il est permis de penser que l'entreprise sociale a des choses à dire sur les pratiques et les modes de gouvernance aux autres entreprises.

**Rachid Cherfaoui** estime que la durée n'est pas nécessairement une clé de compréhension privilégiée de l'entreprise sociale et solidaire. L'Institut Godin cherche à montrer que les entreprises classiques ont intérêt à identifier les bonnes pratiques sociales en leur sein. Pour lui, il ne fait pas de doute que ces entreprises ont généralement pour ambition la volonté de transformer la société via le biais de l'économie. Rachid Cherfaoui explique que, face au succès de son entreprise d'insertion professionnelle qui plaçait des personnes en recherche d'emploi dans des entreprises d'espaces verts, il a, presque malgré lui, et face à la demande, été conduit à créer sa propre entreprise d'espaces verts, laquelle s'est petit à petit transformée en maison d'économie solidaire, puis d'une holding. Cette évolution a conduit ses équipes et lui-même à s'interroger sur leur mode de gouvernance. Une SCIC a été créée en 2001, dans laquelle chaque homme dispose d'une voix. La structure comprend 320 personnes. Rachid Cherfaoui ajoute que la rédaction du contrat d'associé a été l'occasion de prendre du recul sur le projet collectif, qui s'intitule aujourd'hui « *Demain, le Pays de Bray* ». Il insiste sur l'utilité de l'aide conceptuelle apportée par les chercheurs. L'Institut Godin a été créé avec 15 autres entreprises. Un tableau de bord des pratiques solidaires a été mis en place en plus des outils de gestion classiques. Selon lui, une SA peut être une entreprise sociale et solidaire, de même, une coopérative peut recourir à des méthodes très éloignées des principes solidaires qu'elle affiche : finalement, le statut compte peu. Ce qui compte, ce sont les valeurs et les pratiques concrètes. Rachid Cherfaoui recommande donc retenir une approche pragmatique, et non dogmatique, dans l'étude de l'économie solidaire et sociale.

**Gianna Karadinaki** explique que les informations véhiculées par les médias ne correspondent la plupart du temps pas à la réalité de la situation en Grèce. Les chiffres du chômage, en particulier, bien qu'ils soient déjà catastrophiques, ne rendent pas compte de la réalité : de nombreux salariés ne sont en effet pas payés par leurs employeurs. Schématiquement, Gianna Karadinaki explique que la récession a entraîné une chute de la productivité locale. S'en est suivi un endettement des Etats et des ménages. Il reste que la société grecque fonctionne encore grâce à la culture familiale qui demeure forte et constitue le point nodal d'un réseau de solidarités.

Gianna Karadinaki estime nécessaire de passer de la théorie à l'action. La Grèce n'est pas le seul pays à agir et la France doit prendre le relais, sans quoi elle sera aussi touchée par la crise. En Grèce, les syndicats et les employeurs ont gaspillé les ressources pour des choses inutiles. La crise est là, il faut y faire face à l'aide de moyens nouveaux. En 2007, la dernière organisation confédérale des ouvriers grecs s'est prononcée pour un retour à l'économie sociale et pour le développement d'un mouvement de consommateurs.

Il y a 24 ans, un organisme pour le logement des ouvriers et un autre pour l'habitation des ouvriers ont été financés par des cotisations patronales et salariales. Aucune participation de l'Etat n'existait alors. Mais les ouvriers se sont retrouvés au chômage d'un jour à l'autre. Les deux organismes avaient des réserves financières importantes. Or cette dotation a été récupérée par l'Etat pour redresser ses finances. Gianna Karadinaki souligne que les Grecs sont en situation de lutte et que la crise est générale.

Dans le même sens, **Konstantinos Lambropoulos** explique que les consommateurs grecs sont confrontés à une hausse des prix et à une baisse de leur niveau de vie. L'idée a été de rompre l'isolement des consommateurs et de les organiser. Dans cette optique, des négociations collectives avec les fournisseurs de biens et de service et les établissements bancaires ont été engagés. Avec les seconds, il s'agit de tenter de renégocier le taux de l'épargne à la hausse et le taux du crédit consommateur à la baisse.

Un autre axe d'action privilégié a été le développement d'une culture de l'économie sociale. Pour la plupart des grecs, la propriété des moyens de production doit être étatique. Ils n'ont pas de tradition d'économie sociale. Des programmes de formations ont été mis en place autour de trois thèmes : protection des consommateurs, économie sociale, gestion des agents sociaux. 863 personnes ont été formées à ce jour en 41 sessions de formation. Ce programme de formation se poursuivra. En outre, des outils informatiques ont été développés pour aider les personnes ainsi formées à gérer les entreprises sociales et solidaires. Ces logiciels permettent de gérer les formations, de mener électroniquement les négociations avec les fournisseurs et de gérer les agents sociaux.

Le processus de prise de décision est régi par un principe : chaque personne dispose d'une voix. Mais ce principe n'est pas unique. D'autres systèmes existent. L'utilisateur du logiciel peut choisir le système de prise de décision qu'il préfère.

Konstantinos Lambropoulos souligne qu'un autre axe a été mis en place pour lutter contre les effets de la crise. Il porte sur la législation de l'économie sociale. Une entreprise sociale est autorisée à faire des bénéfices. 30 % du bénéfice peut être partagé entre les participants à la contribution du capital de l'entreprise. 40 % du bénéfice doit rester à l'entreprise au titre de réserves et pour aider le financement du développement de ses activités. 30 % du bénéfice, enfin, vient alimenter le Fond pour l'économie sociale, qui participe au financement des entreprises sociales.

**Christian du Tertre** rappelle avoir participé à la création d'un laboratoire en dehors de l'Université (ATEMIS). L'économie doit être d'abord solidaire, ce qui suppose une volonté politique d'agir ici et maintenant au regard des problèmes sociaux auxquels ne répondent pas les anciens organismes de recherche, qui font sur ce point preuve de défaillance. Dans les failles de l'Etat et de l'ancienne économie sociale des initiatives privées, l'on trouve l'économie sociale et solidaire.

Deux grandes difficultés se font jour en ce qui concerne la possibilité de mener des recherches opératoires en matière d'économie sociale et solidaire : la réduction des fonds publics et les

ressources financières en diminution. L'économie sociale et solidaire permet de mutualiser des ressources de différentes origines, y compris bénévoles et y compris des bénéficiaires. A travers cette logique de solidarité se construisent des organismes, des entreprises, qui vont chercher à repenser les origines de leurs ressources. Cette expérience s'oriente vers des activités de services. On voit mal d'autres activités d'économie sociale et solidaire en matière industrielle.

Ces modèles d'entreprises posent trois questions nouvelles. La première est celle des relations entretenues avec les bénéficiaires, question cruciale dans la mesure où se joue notamment la question de la qualité du service rendu. La deuxième question est celle de l'accompagnement du processus de professionnalisation de ces acteurs sur la base de l'expérience qu'ils ont avec les bénéficiaires. La troisième est celle de l'évaluation des services à la personne, qui peut sembler être un exercice assez délicat. Christian du Tertre estime que ces trois questions conduisent à celle des conditions de possibilité de l'émergence de nouveaux déterminants de productivité, fondée sur les relations entre qualité et productivité. Ces entreprises sont surtout présentes dans l'économie de services à la personne.

Les SCIC sont l'un des rares statuts qui associe les collectivités territoriales au développement des activités entrepreneuriales. Pour autant, ce secteur est en proie à des tensions et à des contradictions non négligeables. C'est notamment le cas dans les associations. Il peut exister des contradictions fortes entre la direction d'une association et les présidents et bureaux d'association, la première voulant par exemple développer des services culturels ou des services à la personne et les seconds, souhaitant par exemple orienter l'association au regard de la stratégie politique de leur territoire. De la même façon, les salariés d'association peuvent se trouver face à des injonctions contraires : ils doivent à la fois répondre à des impératifs de productivité tout en devant répondre au mieux au besoin des publics qu'ils visitent ou rencontrent, dont les attentes sont souvent grandes et supposent un investissement important en temps.

Pour Christian du Tertre, ces réalités complexes rendent nécessaire l'approfondissement du lien entre recherche et action. Il est regrettable que les structures universitaires se soient éloignées de la connaissance utile. Les recherches en sciences humaines doivent privilégier les concepts opératoires et la production d'une connaissance heuristique.

**Rachid Cherfaoui** estime que, si la situation de la France et celle de la Grèce ne sont pas les mêmes, les deux approches ont la même finalité. Gérer une entreprise suppose, de la part de l'entrepreneur, de tenir une posture à l'égard du public cible. Rachid Cherfaoui ajoute que depuis 40 ans, l'innovation sociale a été rendue possible par des financements accordés par le public. Or, aujourd'hui, ces subventions sont réduites. Il convient donc d'investir dans des formules nouvelles, celles par exemple qui mêlent la présence de la puissance publique aux ressources intellectuelles des universités. Sur ce point encore, il faut rechercher un juste équilibre, une sorte de « *deal gagnant-gagnant* ».

Rachid Cherfaoui indique en outre que le problème des fonds propres d'une entreprise sociale et solidaire n'est pas mince, surtout dans le domaine de l'industrie. C'est probablement la difficulté que rencontrent les entrepreneurs à faire financer leurs projets qui explique sans doute au moins partiellement le fait que le pourcentage des entreprises sociales par rapport au reste des entreprises n'augmente pas.

Rachid Cherfaoui attire en outre l'attention des membres du LADYSS sur un phénomène notable : l'effondrement du secteur du travail temporaire n'a pas eu pour conséquence une chute d'activité

significative de sa SCIC. Ce phénomène reste à expliquer, même si la réponse réside probablement dans la valeur ajoutée inhérente aux associations intermédiaires et à l'importance de l'élément identitaire apporté par la mention « Demain, le Pays de Bray ».

S'agissant de la question des injonctions contraires que connaissent nombre d'entreprises sociales, Rachid Cherfaoui reconnaît ne pas avoir de remèdes, sinon celui de faire confiance aux salariés de l'entreprise pour arbitrer le plus justement possible.

**Thomas Lamarche** rappelle que l'Argentine, qui a connu des difficultés économiques considérables au début des années 90, a été le laboratoire d'un certain nombre d'initiatives menées sur le terrain de l'économie sociale et solidaire. En particulier, des monnaies locales avaient été créées. Thomas Lamarche se demande si les mouvements sociaux grecs s'inspirent ou non de ce modèle.

**Petia Koleva** demande combien de salariés sont concernés par le prêt au consommateur négocié par les syndicats et quel type de banques est en cause.

**Jean-Pierre Girard** insiste sur l'importance des bassins de solidarité qui jouent le rôle de réseau de réseaux. Il ajoute que le choix du type de processus de décision démocratique dans l'entreprise sociale et solidaire doit être effectué de façon pragmatique : à cet égard, « *ce n'est pas forcément le plus qui est le mieux* ».

**Konstantinos Lambropoulos** répond à Thomas Lamarche que la création d'une monnaie locale n'a pas été envisagée en Grèce car la loi l'interdit. Il répond à Petia Koleva que le système de prêt n'a pas encore été activé, dans l'attente de la recapitalisation du système bancaire. Il ajoute qu'une réflexion a eu lieu – sans toutefois aboutir – pour essayer de trouver des moyens financiers pour passer sur les entreprises une partie de la diminution des salaires grecs.

**Koji Yamamoto** estime que le workshop a mis en évidence le fait que les entreprises sociales et solidaires constituaient des entreprises « alternatives ». Cependant, il s'interroge sur le point de savoir par rapport à quel modèle d'entreprise « classique » se construit ce caractère alternatif, s'il est unique, et considère que cette question mériterait d'être plus profondément étudiée.

**Christian du Tertre** considère que cette dernière question doit recevoir deux réponses.

En premier lieu, lorsque l'on parle d'entreprise « classique », on renvoie le plus souvent à deux modèles dominants : l'entreprise disposant d'un capital privé et l'entreprise publique. Ces deux modèles se caractérisent en particulier par le fait que le surplus dégagé par leur activité est accumulé par un nombre limité de décideurs. Par rapport à cela, l'entreprise sociale et solidaire est une alternative en ce qu'elle tente d'ouvrir le nombre de décideurs.

En second lieu, la question de Koji Yamamoto renvoie au point de savoir si le capitalisme intègre ou non les entreprises solidaires et sociales, ne fait que s'en accommoder ou bien constitue son antithèse. C'est la une vaste question, qui mériterait à elle seule un autre workshop.